

PANEL SOCIO-ECONOMIQUE

"LIEWEN ZU LETZEBUERG"

Document PSELL N° 22

**LES PERSONNES AGÉES OU
RETRAITÉES AU LUXEMBOURG**

- leur environnement familial
- et leurs réseaux de solidarité

P. HAUSMAN
en collaboration: **G. SCHABER**

Document produit par le

**CENTRE D'ETUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETE
ET DE POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES**

C.E.P.S./INSTEAD

**B.P. 65 L-7201 Walferdange
Tél. (352) 33 32 33 - 1**

Président: Gaston Schaber

1 9 9 1

Sommaire

INTRODUCTION

- Le contexte démographique - Perspectives de vieillissement 1
- Objectifs et limites de cette étude 4

CHAPITRE 1: Définition du groupe étudié: les personnes âgées ou retraitées 5

CHAPITRE 2: Les personnes âgées ou retraitées dans l'échantillon PSELL 11

- 2.1. Part relative du groupe "âgé ou retraité" dans notre échantillon 11
- 2.2. Les caractéristiques démographiques de base des retraités: sexe, âge, nationalité, situation de famille 11
 - 2.2.1. La répartition selon le sexe 11
 - 2.2.2. La répartition selon l'âge 12
 - 2.2.3. Le groupe des personnes "âgées ou retraitées" et l'emploi 13
 - 2.2.4. La répartition selon la nationalité 14
 - 2.2.5. La situation de famille pour le groupe des personnes âgées ou retraitées 16

CHAPITRE 3: L'environnement familial 19

- 3.1. Introduction 19
- 3.2. Evolution des situations d'isolement parmi les personnes âgées ou retraitées 20
 - 3.2.1. L'isolement des personnes âgées ou retraitées, mesuré au niveau des ménages 20
 - 3.2.2. Répartition des situations d'isolement selon le sexe et l'âge 22
 - 3.2.3. Evolution des situations d'isolement selon le sexe et l'âge 24
 - 3.2.4. Evolution de la situation de famille de notre groupe selon l'âge 28

3.3.	Les formes de cohabitation	29
3.3.1.	Répartition selon le type de ménage dans lequel vivent les personnes âgées ou retraitées	29
3.3.2.	La cohabitation entre les personnes âgées ou retraitées et leurs enfants	31
3.3.3.	Le pôle d'organisation des modes de cohabitation	32
3.4.	La formation des groupes de revenus au sein des ménages concernés par la cohabitation intergénérationnelle	36
3.5.	Les personnes âgées ou retraitées et la structure "Groupes de revenus" - [niveau d'analyse: individus]	40
3.6.	Position des personnes âgées ou retraitées et des actifs dans les groupes de revenus - [niveau d'analyse: groupes de revenus]	42
3.7.	Les avantages liés à la cohabitation dans les ménages de personnes âgées ou retraitées - [niveau d'analyse: groupes de revenus]	44
3.7.1.	Comparaison entre les dépenses prises en charge par les "actifs" et les "personnes âgées ou retraitées"	45
3.7.2.	Perception des avantages retirés d'un mode de cohabitation "multi-groupes" de revenus	48
 CHAPITRE 4: Les personnes âgées ou retraitées et les réseaux de solidarité		 51
4.1.	Le système d'échange: Aide reçue/aide donnée	52
4.2.	Les contacts sociaux	55
4.3.	Les réseaux de secours	58
 CONCLUSION		 60

LES RETRAITÉS AU LUXEMBOURG

Introduction

LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE PERSPECTIVES DE VIEILLISSEMENT

Au cours des dix prochaines années, au Luxembourg, une personne sur cinq sera âgée de soixante ans et plus.

Cette situation, prévisible, résulte d'un processus lent que l'on observe dans la plupart des pays dits riches, et que les démographes résument par l'expression *vieillissement de la population*.

Sur le plan de l'équilibre démographique, le franchissement du cap symbolique que représente *une personne âgée sur cinq* constitue un événement qui rend visible tout un ensemble de problèmes associés à l'évolution de notre société. Tout d'abord il est nécessaire de relever que le franchissement d'un tel cap survient comme la conséquence de processus enclenchés il y a longtemps déjà et sur lesquels, aujourd'hui, nous n'avons aucune prise immédiate.

Cet événement pourra néanmoins stimuler une prise de conscience et nous amener à nous poser certaines questions:

- *Quel est l'avenir d'une société composée pour une large part de personnes âgées?*
- *Quelles seront les conséquences pour la population dans son ensemble et pour les différents groupes qui la composent, lorsque le nombre des actifs sera tout juste égal à celui des jeunes et des personnes âgées?*

Au préalable, il sera utile de retracer l'évolution de la proportion des personnes âgées dans l'ensemble de la population du pays. L'examen

du tableau suivant permet de mieux apprécier les mutations sociales que comporte le vieillissement de la population.

TABLEAU 1
Evolution du groupe des personnes âgées (60 ans et plus)
de 1880 à 1989, dans la population totale correspondante

année	indice de dépendance (1)	% de PA dans la populat. totale (2)	taux de mortalité (‰)		taux de natalité (‰) (5)	Evolution de l'effectif		
			gen. inf. (3)	(4)		des PA 1880=100 (6)	de la PT 1880=100 (7)	Ecart (8)
1880	0.190	8.9	20.2	149.3	31.7	100.0	100.0	-
1900	0.190	9.3	21.7	158.6	30.0	118.1	112.6	+5.5
1922	0.183	9.8	13.5	110.4	19.4	136.8	124.4	12.4
1935	0.194	11.2	12.5	85.6	15.2	177.9	141.7	32.6
1947	0.244	14.1	12.2	59.1	14.4	220.3	138.9	81.4
1960	0.291	16.3	11.8	35.7	16.0	275.6	150.2	125.4
1970	0.355	18.5	12.2	21.5	13.0	337.2	162.2	175.0
1981	0.318	17.8	11.3	14.0	12.1	348.1	174.0	174.1
1985	0.319	18.3	11.0	11.7	11.2	361.9	176.0	185.9
1989	0.323	18.8	10.2*	9.0*	12.2*	380.0	180.0	200.0

*1988

Source: STATEC¹

PA: personnes âgées de 60 ans et plus.

PT: population totale

Indice de dépendance = $\frac{\text{60 ans et plus}}{\text{20- 59 ans}}$

Taux de mortalité (gen = général / inf = infantile)

En 110 ans, la proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus est passée de 8.9% à 18.8%.

Pour bien saisir l'accélération de ce processus de vieillissement, il faut aussi noter que la population dans l'ensemble n'a pas évolué de la même manière que le groupe des personnes âgées qui en fait partie. Sur base des colonnes 6, 7, et 8 du tableau, nous pouvons comparer la vitesse d'évolution de l'effectif des personnes âgées avec celle de la population totale.

Le résultat est clair: de 1880 à 1989, l'effectif de la population totale se trouve multiplié par 1.8 - et celui des personnes âgées par 3.8. L'effectif des personnes âgées a donc augmenté DEUX FOIS PLUS VITE que celui de la population d'ensemble.

1. STATEC: Statistiques historiques (1839-1989) - 1990.

L'accélération nettement perceptible à partir de 1935, se renforce encore après la seconde guerre mondiale, et tout particulièrement entre 1960 et 1970.

Les colonnes 3, 4 et 5 illustrent certains des mécanismes intervenant dans le vieillissement de la population: la baisse du taux de mortalité ainsi que la chute progressive du taux de natalité à partir des années soixante.

Le vieillissement que nous venons de considérer pour l'ensemble de la population du pays, se révèle bien plus rapide encore si, au sein de la population générale, nous considérons seulement les personnes de nationalité luxembourgeoise:

DEPUIS 1970 DEJA, UN LUXEMBOURGEOIS SUR CINQ EST AGE DE 60 ANS OU PLUS.

C'EST ESSENTIELLEMENT GRACE A L'APPORT DÉMOGRAPHIQUE DE L'IMMIGRATION QUE LE VIEILLISSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION S'EST TROUVE RALENTI QUELQUE PEU.

Le tableau 2 fait voir nettement que la tendance au vieillissement s'est manifestée bien plus tôt au sein de la population des Luxembourgeois, en fonction de l'effet conjugué de l'augmentation de l'espérance de vie et de la dénatalité.

TABLEAU 2
Evolution du groupe des personnes âgées [60 ans et plus]
de 1875 à 1989, dans la population luxembourgeoise correspondante

Année	% des personnes âgées dans la population luxembourgeoise	Evolution de l'effectif		
		des personnes âgées 1875 = 100	de la popul. lux.totale 1875 = 100	Ecart
1875	8.6	100.0	100.0	-
1905	10.0	124.4	107.0	+ 17.4
1922	10.3	136.1	114.1	+ 22.0
1935	11.6	174.6	129.5	+ 45.1
1947	14.4	218.6	131.4	+ 87.2
1960	17.3	274.6	137.2	+137.2
1970	20.9	336.8	139.2	+197.6
1981	22.1	344.6	134.9	+209.7
1985	22.2	352.0	136.9	+215.1
1989	22.7	360.1	137.0	+223.1

OBJECTIFS ET LIMITES DE CETTE ÉTUDE

L'accélération du vieillissement de la population a déjà provoqué des changements importants dans notre pays. D'ici la fin du siècle, on peut s'attendre à d'autres répercussions encore, qui vont modifier sensiblement la vie sociale et économique telle qu'on la connaît aujourd'hui.

Il s'agira donc de saisir à temps ces processus complexes qui constituent le vieillissement ainsi que les bouleversements directs et indirects que ce dernier phénomène entraînera.

C'est dans cette perspective que nous avons projeté de procéder à une SÉRIE d'analyses concernant les personnes âgées, leur place dans la société et leurs interactions avec les autres groupes de la population.

Dans ces analyses, une place importante sera à réserver à la position que les personnes âgées occupent par rapport au MONDE DU TRAVAIL dont, en très grande majorité, ils ont fini par se RETIRER. C'est la raison pour laquelle nous avons pris la décision de commencer cette nouvelle série d'analyses par une étude sur les personnes âgées ou retraitées.

Ce premier travail s'efforce surtout de saisir les conditions d'existence des personnes âgées ou retraitées à travers leur ENVIRONNEMENT FAMILIAL et leur PARTICIPATION SOCIALE. Il s'agit d'une approche en premier lieu DESCRIPTIVE ET EXPLORATOIRE - qui devra être complétée ultérieurement par d'autres travaux.

Les premiers de ces travaux ultérieurs devront fournir les informations indispensables sur les CONTEXTES ÉCONOMIQUES, LÉGISLATIFS et ADMINISTRATIFS, dans lesquels les personnes d'un âge déterminé se retirent du monde du travail parce qu'elles le veulent ou le doivent.

Les travaux suivants pourront alors procéder à des ANALYSES DYNAMIQUES sur plusieurs années, vu qu'à ce moment il sera possible de tirer tout le bénéfice de la richesse en information de la banque de données longitudinale que constitue le PSELL'.

-
2. Panel socio-économique '*Liewen zu Letzebuerg*'. Il s'agit d'une enquête réalisée chaque année, depuis 1985, auprès d'un échantillon de 6100 personnes vivant dans 2012 ménages.

CHAPITRE 1

DÉFINITION DU GROUPE ÉTUDIÉ:

LES PERSONNES AGÉES OU RETRAITÉES

Définir, ou plus précisément, délimiter des groupes de personnes dans une population générale est un exercice qui n'est simple qu'en apparence. Ceci vaut pour les groupes de personnes âgées ou de personnes retraitées.

D'une étude à l'autre, d'une source statistique à l'autre, les frontières qui délimitent des fractions de la population se déplacent. L'explication de ces divergences se trouve dans la diversité des points de vue adoptés par les auteurs: médical, statistique ou démographique, juridique ou administratif, etc. Ainsi les mêmes termes délimitent souvent des fractions DIFFÉRENTES de la population.

La situation risque d'être encore plus confuse lorsque les auteurs se servent simultanément de deux termes différents - comme dans le cas de ce document où nous considérerons les personnes AGEES et les personnes RETRAITÉES. Et en cours de travail, comme les deux groupes se recoupent considérablement, nous croyons pouvoir les assimiler l'un à l'autre pour les traiter ensemble - utilisant indistinctement l'un ou l'autre terme pour les désigner.

Un tel raccourci peut avoir des avantages pratiques et est sans doute acceptable, même entre scientifiques, à condition:

- 1. qu'on le signale de façon formelle et
- 2. qu'on justifie le choix de sa manière de procéder par rapport aux objectifs de l'étude.

Faisons donc l'inventaire de nos cadres de référence et de nos choix:

1. Tout au long de notre travail, nous aurons à juger l'importance numérique des groupes étudiés par rapport à la POPULATION GLOBALE du pays - laquelle sera notre référence de base.

2. Dans l'introduction, nous avons mis en avant le vieillissement de la population. Nous aurons donc à retenir comme essentielle la DIMENSION DE L'AGE.
3. Nous nous sommes demandé quelles seront les conséquences pour la population et les groupes qui la composent, lorsque le nombre des ACTIFS sera tout juste égal à celui des jeunes et des personnes âgées pris ensemble. Nous ferons donc aussi référence à la DIMENSION VIE ACTIVE.
4. Parler des personnes âgées en rapport avec la vie active - en donnant au terme ACTIF le sens économique qu'on lui attribue dans les pays industrialisés - revient à parler d'elles surtout comme de personnes RETRAITEES.
5. Ajoutons que, dans notre intention, la présente étude est exploratoire en un double sens:
 - elle est provisoire, sujette à discussion et susceptible de corrections,
 - mais elle est encore exploratoire au sens où, au delà des groupes habituellement définis comme personnes âgées et personnes retraitées, elle veut étudier des GROUPES LIMITOPHES, précisément dans le but de faire apparaître des phénomènes de GLISSEMENT et de CHANGEMENT qui, sans cela, risqueraient de ne pas être perçus et qui, néanmoins, pourraient être d'une certaine importance -et même revêtir une importance grandissante- à l'avenir.

Procédons à la définition de nos axes de recherche, dans la perspective socio-économique qui est la nôtre.

L'axe des âges :

A partir de quel âge une personne est-elle "âgée"?

- Lorsque, en tant qu'assurée, elle a droit à une pension de vieillesse, c'est-à-dire à 65 ans?
- Ou à une pension de vieillesse anticipée, c'est-à-dire à 60 ans?
- Ou à une préretraite, à 57 ans?

Notons que, dans certains secteurs, le droit à la pension est encore antérieur à 57 ans et que dans certains autres, il n'y a pas de limite vers le haut.

En face de cette diversité, il est difficile de se fixer sur un point de coupure unique, qui diviserait une population en personnes âgées et en personnes non-âgées.

Nous avons décidé plutôt de garder toute la richesse d'information disponible sur la distribution de la population selon l'axe des âges et de pratiquer des subdivisions en groupes ou tranches d'âge en fonction de l'intérêt des analyses.

Quelques exemples concrets suffiront pour illustrer les problèmes que nous essayons d'aborder:

- * Si par exemple nous choisissons comme point de coupure 60 ans, pour
 - (1) déclarer "âgées" les personnes de 60 ans et plus et
 - (2) étudier ensuite leurs conditions d'existence en rapport avec leur RETRAIT de la vie active,nous aboutirions sans doute à faire des observations intéressantes et valables.

Mais nous aurions manqué de percevoir un fait important: à savoir qu'il y a aussi beaucoup de retraités en dessous de l'âge de 60 ans.

Nos propres données nous amènent à estimer que près de 15% des retraités ont moins de 60 ans. En effet, après 50 ans, le nombre d'actifs diminue très fortement: que nous fassions référence aux données du STATEC, à celles de notre propre Panel 'Liewen zu Letzebuerg' ou à celles de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale. Les tableaux de l'IGSS montrent clairement qu'au cours des dernières années l'âge d'admission à la retraite a baissé.

Cette tendance apparaîtrait comme plus marquée encore s'il était possible de tenir compte des départs de la vie active vers la retraite via le régime des pensions d'invalidité. Les rapports de l'IGSS documentent l'augmentation récente des attributions de pensions d'invalidité à partir de la cinquantaine.

POUR SAISIR LES PHÉNOMÈNES DE SORTIE DE LA VIE ACTIVE DANS LEUR COMPLEXITÉ, il faut descendre le long de l'axe des âges jusque vers 50 ans au moins.

- * Les observations que nous venons de faire valent surtout POUR LES HOMMES. Les phénomènes observés POUR LES FEMMES se présentent pratiquement de façon inverse: les chiffres dont nous disposons

tendent à montrer que les femmes terminent plus souvent leur carrière active à la limite d'âge de 65 ans.

Il est vrai que l'effectif des femmes parvenant à l'âge-limite de la retraite à la suite d'une carrière complète est encore relativement faible aujourd'hui. Toute fluctuation numérique d'une année à l'autre doit ici être interprétée avec prudence dans la mesure où les effectifs absolus sont faibles.

Néanmoins il est vrai que l'on observe un nombre non négligeable de femmes "actives" entre 60 et 65 ans. Il pourrait s'agir souvent de femmes qui ont entrepris ou repris tardivement une activité (suite au veuvage ou au divorce, par ex.) et qui ont intérêt à maintenir cette activité jusqu'au terme légal de la mise à la retraite, afin de disposer d'une durée d'affiliation aussi longue que possible pour le calcul de leur pension.

L'axe vie active/retraite

Sur cet axe, nous allons départager les sujets de notre population d'étude en fonction de la caractéristique attribuée à leur revenu principal:

- revenu du travail ou
- revenu de remplacement: pension de vieillesse, d'invalidité, de survie.

Si maintenant on voulait départager les sujets de notre population étudiée selon les deux axes choisis, et ceci chaque fois avec un critère de séparation strict, on aurait donc, - selon le premier axe, des personnes respectivement âgées et non-âgées; - selon le deuxième axe des personnes retraitées et non-retraitées. On délimiterait ainsi quatre champs, dans lesquels on trouverait:

- | | |
|---|---|
| 1 | les personnes non-âgées et non-retraitées |
| 2 | les personnes non-âgées et retraitées |
| 3 | les personnes âgées et non-retraitées |
| 4 | les personnes âgées et retraitées |

C'est le schéma logique qui est à la base de notre approche et illustré par le tableau suivant:

TABLEAU 1.1

Logique de constitution du groupe-cible de l'étude

		AXE VIE ACTIVE/RETRAITE	
AXE DES AGES		En activité	Revenus de remplacement
- Moins de 60 ans		1	2
- 60 ans et plus		3	4

Le seul champ qui ne se trouve pas compris dans notre plan d'exploration, c'est celui des personnes non-âgées et non-retraitées.

Les trois autres font l'objet explicite de notre attention.

Du point de vue du nombre, le groupe le plus important est celui des personnes qui sont à la fois âgées et retraitées.

Le nombre des personnes âgées mais non encore retraitées est très réduit. Nous aurons l'occasion d'en évaluer l'importance.

Par contre, le groupe des personnes non-âgées mais déjà retraitées, comme nous le constaterons, est numériquement beaucoup plus important que le groupe précédent.

Dans les analyses exploratoires qui suivront, nous considérerons ces trois groupes ensemble chaque fois que les questions posées le permettent et le suggèrent.

Nous les considérerons de manière séparée chaque fois que la logique et le sujet l'exigent.

Enfin, en ce qui concerne l'échelle des âges, nous procéderons à des groupements différenciés toutes les fois qu'il est indiqué de le faire.

La façon la plus adéquate pour parler des groupes de personnes que nous venons de présenter, est sans doute de les réunir sous la désignation de "personnes âgées ou retraitées" puisque de toute évidence il y a des personnes âgées qui ne sont pas retraitées, et des personnes retraitées qui ne sont pas âgées.

CHAPITRE 2

LES PERSONNES AGÉES OU RETRAITÉES DANS L'ÉCHANTILLON PSELL^{*}

2.1. *Part relative du groupe "âgé ou retraité" dans notre échantillon*

Près d'une personne sur cinq dans notre échantillon correspond à la définition de ce groupe (19.3%).

2.2. *Les caractéristiques démographiques de base des retraités: sexe, âge, nationalité, situation de famille*

2.2.1. La répartition selon le sexe

Les personnes "âgées ou retraitées" dans l'échantillon PSELL85 sont à 57.4% des FEMMES et à 42.6% des HOMMES.

Cette sur-représentation des femmes est un phénomène qu'on observe dans toutes les études consacrées aux personnes âgées; elle traduit l'espérance de vie plus longue des femmes.

Au cours de nos analyses nous aurons l'occasion de mettre en relief encore d'autres différences entre femmes et hommes.

* L'échantillon PSELL, constitué en 1985, est représentatif de la population résidente au Grand-Duché, à l'exception de la fraction de résidents étrangers qui ont leur couverture sociale ailleurs qu'au Grand-Duché. Comme tel, notre échantillon est représentatif de 97% de la population totale. Il comprend 23.7% de résidents étrangers, alors que le STATEC, pour la même année, en enregistre 26.5% [écart: -2.8%].

2.2.2. La répartition selon l'âge

Nous présentons la répartition selon l'âge à l'aide de deux tableaux, respectivement avec 9 et 3 tranches d'âge.

TABLEAU 2.1
Répartition du groupe "âgé ou retraité" selon l'âge

Tranches d'âge	Fréquences (%)	Fréquences cumulées
- moins de 50 ans	1.3	1.3
- 50 à 54 ans	3.4	4.7
- 55 à 59 ans	9.7	14.4
- 60 à 64 ans	25.2	39.6
- 65 à 69 ans	16.8	56.4
- 70 à 74 ans	19.9	76.3
- 75 à 79 ans	14.2	90.5
- 80 à 84 ans	7.4	97.9
- 85 ans et plus	2.1	100.0
Total	100.0	

PSELL 85

- Les moins de 55 ans représentent 4.7% de l'effectif.
- Les moins de 65 ans: 39.6%.
- Les 75 ans et plus: 23.7%.

TABLEAU 2.2
Répartition du groupe "âgé ou retraité"
sur trois tranches d'âge

Retraités	Fréquences en %
- moins de 60 ans	14.4
- 60 à 69 ans	42.0
- 70 ans et plus	43.6
TOTAL	100.0

PSELL 85

- Les moins de 60 ans représentent 14.4% de l'effectif.

Il sera intéressant de suivre ce sous-groupe de retraités. Si les tendances observées récemment persistent, il devrait augmenter progressivement.

2.2.3. Le groupe des personnes "âgées ou retraitées" et l'emploi

En choisissant comme objet d'étude le groupe des personnes "âgées ou retraitées", nous avons défini intentionnellement un groupe composite capable de saisir à la fois:

- * les personnes âgées et retraitées
- * des personnes moins âgées et déjà retraitées
- * des personnes âgées mais encore actives.

Il n'est donc nullement paradoxal de considérer notre groupe composite par rapport à l'emploi.

Dans le tableau suivant, nous considérons dans notre groupe toutes les personnes de 60 ans et plus - pour examiner leur position par rapport au marché du travail.

TABLEAU 2.3
Hommes et Femmes selon leur position
par rapport au marché du travail - exprimé en % du groupe des
personnes âgées ou retraitées

POSITION PAR RAPPORT AU MARCHÉ DU TRAVAIL	Fréquences (%)		TOTAL
	Hommes	Femmes	
- emploi	3.9	3.1	3.6
- pension d'invalidité	22.7	5.1	12.6
- retraité	72.7	23.6	44.5
- tient le ménage		67.8	39.1
- autre	0.7	0.4	0.2
Ensemble	100.0	100.0	100.0
			PSELL 85

Parmi les personnes de 60 ans et plus, moins de 4% au total sont encore actives sur le marché du travail. (Des analyses par tranches d'âge font voir qu'il s'agit surtout de personnes âgées de 60 à 64 ans.)

Dans ce contexte, il peut être intéressant de considérer encore la position des hommes de nationalité luxembourgeoise sur le marché du travail, en fonction de leur âge.

Tableau 2.4
Taux d'activité des hommes de nationalité luxembourgeoise

AGE	STATEC 1981 (1) %	STATEC 1986 (2) %	STATEC (3) [Différence entre (1) et (2)]	PSELL 85 (4) %
45 - 49 ans	96.2	95.5	- 0.7	92.4
50 - 54 ans	90.2	86.6	- 3.6	86.3
55 - 59 ans	56.1	49.9	- 6.2	49.7
60 - 64 ans	25.4	13.8	-11.6	9.9

Selon nos propres données (voir colonne 4), le taux d'activité des hommes de nationalité luxembourgeoise en fonction de l'âge se présente comme suit:

- entre 50 et 54 ans, il fléchit visiblement,
- entre 55 et 59 ans, il fléchit massivement.
- Entre 60 et 64 ans, il n'est plus que de 10% (9.9).

Les données du STATEC confirment nettement l'évolution du phénomène tel qu'il apparaît dans notre échantillon, d'une tranche d'âge à l'autre. Mais elles montrent, de 1981 à 1986, le retrécissement du taux d'activité à l'intérieur de chaque tranche d'âge (voir colonne 3).

Ajoutons que, selon les données du STATEC, les mêmes tendances s'observent pour la population masculine non-luxembourgeoise: pour la tranche d'âge de 55 à 59 ans par exemple,

- le taux d'activité était en 1981 de 74.4%,
- en 1986, il n'était plus que de 65.8%.

Ceci correspond à une diminution de 8.6%

2.2.4. La répartition selon la nationalité

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler comment le facteur nationalité intervient dans l'évolution de l'équilibre entre les personnes âgées et les actifs au sein de l'ensemble de la population.

A ce propos, nous avons attiré l'attention sur un certain infléchissement de l'évolution observable au sein de la population étrangère. Jusqu'en 1970, la part des résidents étrangers était minime dans les tranches d'âge élevé (60 ans et plus) dans la mesure où la plupart des étrangers atteignant la limite d'âge de la retraite retournaient dans leur pays d'origine. Depuis une vingtaine d'années, on observe une légère décroissance de ces retours; il s'ensuit que le taux d'étrangers tend à s'élever dans les classes d'âge supérieur à 60 ans.

Le tableau suivant rend compte de cette situation au cours des vingt dernières années:

TABLEAU 2.5
Evolution de l'indice de vieillesse
dans la population étrangère

	1970	1981	1985	1987	1989
Indice de vieillesse	-	5.9	6.3	7.7	8.1
Source: Statec, bull. n°3, 1989					

Le phénomène mérite d'être signalé pour les raisons suivantes:

1. il va contribuer progressivement au processus de vieillissement de l'ensemble de la population du pays (il y aura encore davantage de personnes âgées de 60 ans et plus);

2. il contribuera aussi à la diminution du taux d'activité à partir du seuil de cinquante ans; car, comme nous l'avons vu au paragraphe précédent, l'anticipation de l'âge de la retraite ne concerne pas seulement les Luxembourgeois mais aussi les étrangers; chez ces derniers, le passage précoce à la retraite ne représente pas encore un mouvement massif; mais leur comportement rejoindra à court ou moyen terme celui de la population masculine luxembourgeoise. [Entre 1981 et 1986, la diminution du taux d'activité dans la tranche d'âge de 55 - 59 ans a même été plus forte dans la population masculine étrangère (-8.6%) que dans la population masculine luxembourgeoise (-6.2%)].

La proportion des étrangers dans la sous-population des personnes âgées (60 ans et plus) s'accroît légèrement; en 1970, les étrangers représentaient 7.9 % de cette sous-population et 8.7% en 1981 (source: STATEC).

Dans le cadre de notre échantillon, on constate que 8.8 % des retraités sont de nationalité étrangère; parmi ces retraités étrangers, on dénombre 60% de femmes (soit une proportion un peu supérieure à celle des femmes retraitées luxembourgeoises, 57.1%).

2.2.5. La situation de famille pour le groupe des personnes âgées ou retraitées

Ainsi que le montre l'examen du tableau 2.6, un peu plus d'un retraité sur deux est marié. Les cas de veuvage concernent ici 36.5 % de l'effectif. Les célibataires représentent moins d'un retraité sur dix.

En comparant avec la situation recensée dans la population (16 - 64 ans), on se rend tout de suite compte que nous sommes ici en présence d'une catégorie particulière:

- les personnes mariées sont proportionnellement moins nombreuses chez les retraités (53.3 % contre 64.4% dans la population totale)
- mais surtout, les veufs et les veuves sont dix fois plus nombreux (36.5% contre 3.4% dans la population totale).

TABLEAU 2.6
Situation de famille selon le sexe pour le groupe étudié
(Agés ou retraités)

Situation de famille	Masculin	Féminin	Ensemble des personnes âgées ou retraitées	Population totale
célibataires	6.3	9.9	8.3	
marié(e)s	76.0	36.4	53.3	64.4
sép./divorcé(e)s	2.6	1.2	1.9	
veufs/veuves	15.1	52.4	36.5	3.4
Total	100.0	100.0	100.0	
PSELL 85				

La comparaison des situations de famille selon le sexe fait aussi apparaître des différences très significatives. On peut, de ce point de vue, opposer deux types de situations tout à fait révélatrices de l'inégalité existant ici entre les hommes et les femmes:

- le statut de marié est deux fois plus fréquent chez les hommes que chez les femmes¹
- le veuvage touche 3.5 fois plus souvent les femmes que les hommes.

Ces différences s'expliquent, en grande partie, par l'espérance de vie plus longue des femmes. Comme le montre le tableau suivant, la proportion des femmes augmente d'une tranche d'âge à l'autre:

TABLEAU 2.7
Répartition Hommes/Femmes selon les catégories d'âge
Pourcentages en fonction du groupe 'Agés ou Retraités'

SEXE	moins de 60 ans	60 à 69 ans	70 ans et plus	Total
Hommes	62.0	40.5	38.2	42.6
Femmes	38.0	59.5	61.8	57.4
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0
PSELL 85				

- Les femmes sont moins nombreuses dans la catégorie des retraités de moins de 60 ans (mais on dénombre ici un pourcentage déjà élevé de veuves).

A partir de soixante ans, la proportion hommes/femmes s'inverse: les femmes deviennent majoritaires comme le montre aussi l'évolution par catégories d'âge présentées dans le tableau suivant:

1. Si l'on inclut ici tous les cas de vie en couple, marié ou non, ces situations concernent 76.9 % des hommes et 37.5% des femmes.

TABLEAU 2.8
Evolution de la proportion de femmes au sein des personnes âgées de
60 ans et plus

Catégories d'âge	% de femmes au sein de chaque catégorie d'âge	
	PSELL 85	STATEC 85
60 ans et plus	60.7	60.6
65 ans et plus	61.9	61.0
70 ans et plus	61.8	62.7
75 ans et plus	62.8	65.0
80 ans et plus	64.3	65.1

Ces quelques chiffres résument bien le sort des femmes âgées ou retraitées: bien plus nombreuses que les hommes à partir de la soixantaine, elles se retrouvent par conséquent plus souvent seules .

En outre, le risque d'isolement s'actualise pour elles, bien plus tôt; c'est ainsi que, parmi les "retraitées" de moins de 60 ans, on enregistre déjà 25% de cas de veuvage et cette proportion ne fait que s'accroître avec l'âge.

Les hommes vivent, en revanche, plus souvent en couple; et, pour eux, le risque d'isolement est non seulement moindre mais, lorsqu'il se concrétise, ce sera aussi à des âges plus avancés que pour les femmes.

CHAPITRE 3

L'ENVIRONNEMENT FAMILIAL

3.1. Introduction

Parmi l'ensemble des personnes âgées de soixante ans et plus, environ 4% vivent en institution.¹

L'augmentation régulière de cette proportion rend nécessaire aussi le développement d'équipements spécialisés dans l'accueil de personnes âgées. Au Luxembourg, les longs délais d'attente pour accéder à ces équipements indiquent, par ailleurs, une relative inadéquation entre l'offre et la demande de ce type de services.

Si l'on est, d'un côté, conscient de l'urgence des efforts à fournir en matière d'accueil spécialisé, on ne doit cependant pas négliger l'autre versant de cette réalité à savoir que 96% des personnes âgées vivent dans un ménage privé.

Il s'ensuit que toute politique menée en faveur des personnes âgées devra aussi tenir compte de toutes ces personnes qui résident dans un ménage privé: qu'il s'agisse de leur propre foyer ou d'un accueil en famille.

Certaines mesures ont déjà été prises dans ce sens. L'allocation de soins² constitue ainsi un exemple positif de la volonté de maintenir, aussi longtemps que possible, les personnes âgées dans leur cadre de vie habituel.

Le développement et l'orientation de mesures adéquates visant les personnes âgées ou retraitées passe donc, nécessairement, par une connaissance plus précise de leur environnement familial.

1. Ce taux est proche de celui observé dans les pays voisins; en France par exemple, 5% des personnes âgées vivent en institution.

2. Cfr. Loi du 22.05.1989.

Comme l'étude des conditions d'existence des personnes vivant en ménages privés correspond exactement à la finalité de notre panel socio-économique, nous allons mettre à profit cet instrument pour jeter les premières bases d'une approche descriptive de cet environnement familial.

Plus précisément, ce chapitre nous amènera à explorer deux dimensions importantes:

- l'isolement
- et la cohabitation.

3.2. Evolution des situations d'isolement parmi les personnes âgées ou retraitées

Le bref examen de la situation de famille à laquelle nous avons procédé au chapitre précédent laissait déjà entrevoir une tendance générale concernant l'isolement: ce dernier constituerait un risque inégalement réparti chez les personnes âgées ou retraitées.

Ce premier examen cernait toutefois les situations d'isolement de façon imparfaite. Pour la suite, nous proposerons une approche plus appropriée à l'évaluation de ce type de situation.

3.2.1. L'isolement des personnes âgées ou retraitées, mesuré au niveau des ménages

La façon la plus générale d'apprécier l'isolement consiste à classer les personnes âgées ou retraitées en fonction de la taille du ménage auquel elles appartiennent.

De ce point de vue, les personnes isolées seront définies à partir de la caractéristique suivante: ménage formé d'une seule personne.

Cette procédure, assez grossière, est celle qui est utilisée le plus souvent. Elle peut être affinée ensuite; puisqu'il est encore possible de repérer divers degrés d'isolement: par exemple, la situation des personnes isolées mais vivant dans un ménage avec d'autres personnes.

Certaines personnes âgées ou retraitées, vivant seules peuvent cependant rompre cet isolement apparent grâce à un engagement social important à l'extérieur, qui se traduit par des contacts sociaux

fréquents et/ou une participation intense à différentes activités sociales, culturelles.

Cette seule illustration montre déjà que l'examen des situations d'isolement doit être prolongé au-delà du simple cadre physique que constitue le ménage. Nous y viendrons plus tard.

Le tableau suivant fournit une première évaluation de l'importance des cas d'isolement chez les personnes âgées ou retraitées: plus d'une de ces personnes sur quatre vit seule.

On notera, au passage, que notre définition de l'isolement est légèrement différente de l'approche classique présentée plus haut. Notre critère de référence est ici le nombre d'adultes présents dans le ménage et non la taille du ménage.

Ceci nous permet de mieux classer certaines personnes âgées ou retraitées qui, dans des cas rares, vivent seules avec un enfant à charge.³

TABLEAU 3.1
Répartition des personnes âgées ou retraitées
selon le nombre d'adultes présents dans le ménage

Nombre d'adultes	Fréquences (%)
. personnes âgées ou retraitées vivant seules	26.7
. personnes âgées ou retraitées vivant avec une personne, adulte	51.5
. personnes âgées ou retraitées vivant dans un ménage de trois adultes ou plus	21.9
Ensemble	100.0
PSELL 85	

Ce tableau fournit aussi d'autres informations utiles pour situer le cadre de vie général des retraités:

- un retraité sur deux appartient à un ménage de deux adultes (mais il ne s'agit pas toujours de couples)

3. L'approche classique affecterait ces retraités dans la catégorie des ménages de deux personnes (ou plus selon le cas).

- un peu moins d'un retraité sur quatre vit dans un ménage plus complexe où l'on dénombre au moins trois adultes.

Ces différentes situations seront examinées en détail dans les prochaines sections.

3.2.2. Répartition des situations d'isolement selon le sexe et l'âge

Le risque d'isolement s'élève avec l'âge. C'est du moins l'hypothèse que nous avons formulée lors de l'examen de la répartition " Hommes/ Femmes" au sein des différentes tranches d'âge.

Les résultats reproduits dans le tableau suivant soutiennent tout à fait cette hypothèse; alors que les cas d'isolement concernent moins d'une personne âgée ou retraitée sur cinq au sein des deux premières tranches d'âge, on se rapproche d'une personne sur deux au niveau de la tranche d'âge la plus élevée (80 ans et plus).

TABLEAU 3.2.
Personnes âgées ou retraitées, par tranches d'âge,
selon le nombre d'adultes dans le ménage [%]

nombre d'adultes dans le ménage de la personne âgée ou retraitée	AGE						TOTAL
	- de 60 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	+ de 80 ans	
personne âgée ou retraitée vivant seule	16.7	16.7	22.8	32.8	38.5	44.9	26.7
2 adultes	49.2	58.9	56.9	49.2	44.4	24.5	51.5
3 adultes ou plus	34.2	24.2	20.4	18.0	17.2	30.6	21.9
Ensemble	100.0	99.8	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Une lecture minutieuse de ce tableau permet aussi de formuler certaines hypothèses sur les modifications de l'environnement familial des personnes âgées ou retraitées.

On peut ainsi remarquer que la proportion de personnes âgées ou retraitées vivant dans des ménages de deux adultes suit une évolution

assez particulière au fil des âges. Cette proportion s'élève à partir de soixante ans et s'amenuise au-delà de septante ans.

L'interprétation de ce cycle ne peut se faire sans référence à la troisième catégorie (ménages de trois adultes ou plus).

Avant soixante ans, les situations les plus fréquentes correspondent à des personnes retraitées vivant "à deux" et, dans une proportion non négligeable, avec un autre adulte actif (un enfant du retraité, comme nous le verrons plus tard). A partir de la soixantaine, ce mode de cohabitation diminue graduellement en fréquence, jusqu'à 79 ans; au cours de cette période, le ménage de la personne âgée ou retraitée se compose le plus souvent de deux adultes ou de la personne âgée seule.

A partir de 80 ans, les situations d'isolement continuent à augmenter. Les ménages formés de deux adultes connaissent alors une chute brutale tandis que la proportion des personnes âgées vivant dans des ménages de trois adultes s'accroît.

La description simultanée de ces différents états qui se situent à des moments différents du cycle de vie correspond à un type de trajectoire "moyenne" dont nous aurons l'occasion d'examiner certains aspects.

Au début de cette trajectoire, on rencontre surtout des situations où la personne âgée ou retraitée -vivant le plus souvent en couple- accueille dans son ménage un autre adulte, en âge d'être actif (p.ex. fils ou fille du retraité).

La réduction du nombre d'adultes dans le ménage des personnes âgées ou retraitées traduit *ensuite* le départ de ces adultes actifs; *enfin*, le grand nombre de dissolutions des couples à partir de quatre-vingts ans à la suite de la mort du conjoint conduit:

- soit à la formation d'un ménage d'isolé
- soit, plus souvent, à l'accueil du retraité dans un ménage d'actifs.

On peut ainsi dire que la proportion élevée de grands ménages aux deux extrémités de la trajectoire des retraités correspond à deux situations concrètes différentes:

- dans un des cas, le retraité plus *jeune* accueille chez lui d'autres personnes (souvent des actifs)
- dans l'autre cas, c'est le retraité *âgé* qui est hébergé dans un ménage d'actifs.

L'examen différencié de chaque tranche d'âge met ainsi en évidence trois formes différentes d'isolement:

1. Il y a tout d'abord les cas que l'on pourrait qualifier d'isolement précoce et que notre définition du groupe des personnes âgées ou retraitées tend à sur-représenter avant soixante ans.
2. La désagrégation (par décès du conjoint) des couples de personnes âgées ou retraitées vient ensuite renforcer l'importance de ces cas d'isolement extrême (ménages de retraités vivant seuls) jusqu'à concurrence de 45% des personnes âgées de 80 ans et plus.
3. Une partie des survivants de ces couples de retraités ne vient cependant pas s'ajouter à cet effectif d'isolés (sinon on recenserait près de 60 % d'isolés après 80 ans), mais bénéficie d'un hébergement en famille pour la plupart des cas.

3.2.3. Evolution des situations d'isolement selon le sexe et l'âge

Les situations d'isolement touchent massivement les femmes.

Parmi l'ensemble des cas d'isolement recensés, on relève, en effet, plus de 80% de femmes.

TABLEAU 3.3.
Répartition des personnes âgées ou retraitées par sexe et selon le nombre d'adultes dans le ménage

SEXE	1 adulte	2 adultes	3 adultes et +	TOTAL
hommes	18.9	51.2	51.2	42.6
femmes	81.1	48.8	48.2	57.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0
PSELL 85				

A l'inverse, les hommes sont sur-représentés dans les ménages formés de deux adultes ou plus.

Comme l'espérance de vie des femmes est plus longue, on s'attendrait plutôt à constater une augmentation des femmes dans les ménages d'isolés.

Le tableau suivant nous montre qu'il n'en est rien; cette population des femmes dans les ménages d'isolés est pratiquement constante quel que soit l'âge des retraités.

TABLEAU 3.4.
Répartition des personnes âgées ou retraitées par sexe, selon la taille de leur ménage et leur âge

Sexe de la personne retraitée	Moins de 60 ans		60 - 64 ans		65 - 69 ans		70 - 74 ans		75 - 79 ans		80 ans et +	
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
	1 AD*	2 AD&+*	1AD	2AD&+								
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Masculin	20.0	70.4	20.0	46.7	15.6	44.6	16.6	50.3	19.8	50.3	22.4	45.8
Féminin	80.0	29.6	80.0	53.3	84.4	55.4	83.4	49.7	80.2	49.7	77.6	54.2
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

* 1 AD = 1 adulte

* 2 AD&+ = 2 adultes ou 2 adultes et plus

La répartition des cas d'isolement selon le sexe ne varie guère d'un groupe d'âge à l'autre.

L'effectif des femmes se réduisant moins que celui des hommes avec l'âge, on peut, en revanche, soupçonner que celles-ci seront de plus en plus exposées aux différentes formes d'isolement lorsqu'elles deviennent plus âgées.

L'analyse du tableau suivant met en évidence des différences fort marquées entre les hommes et les femmes quant à leur environnement familial et ce, d'une tranche d'âge à l'autre.

TABLEAU 3.5.
Le groupe des personnes âgées ou retraitées par sexe et âge
selon le type de ménage (%)

AGES	Retraité isolé	Retraité isolé ds. ménage de 2 AD &+*	Sous-total isolés	Retraité vivant en couple 2 adultes	Retraité vivant en couple avec d'autres AD	Sous-total couples	TOTAL %
HOMMES	(1)	(2)	(1)+(2)	(3)	(4)	(3)+(4)	
- de 60 ans	5.4	12.4	(17.8)	47.1	35.1	(82.2)	100.0
60 - 64 ans	7.9	4.9	(12.8)	59.9	27.3	(87.2)	100.0
65 - 69 ans	9.4	8.2	(17.6)	69.4	13.0	(82.4)	100.0
70 - 74 ans	13.8	8.4	(22.2)	65.1	12.7	(77.8)	100.0
75 - 79 ans	19.7	20.8	(40.5)	52.6	6.9	(59.5)	100.0
80 ans et +	28.5	26.1	(54.6)	35.7	9.8	(45.5)	100.0
ENSEMBLE	11.8	11.3	(23.1)	56.7	20.1	(76.8)	100.0
FEMMES							
- de 60 ans	35.1	39.6	(74.7)	17.6	7.7	(25.3)	100.0
60 - 64 ans	23.1	15.6	(38.7)	48.7	12.6	(61.3)	100.0
65 - 69 ans	30.9	23.7	(54.6)	38.2	7.3	(45.5)	100.0
70 - 74 ans	45.1	20.2	(65.3)	30.8	3.9	(34.7)	100.0
75 - 79 ans	50.2	28.1	(78.3)	20.6	1.0	(21.6)	100.0
80 ans et +	53.9	39.7	(93.6)	5.8	0.6	(6.4)	100.0
ENSEMBLE	37.7	24.8	(62.5)	31.8	6.3	(38.1)	100.0
TOTAL (2 sexes)	26.7	19.1	(45.8)	42.1	12.2	(54.3)	100.0

* 2 Adultes ou 2 Adultes et plus

Au total, les femmes sont trois fois plus souvent touchées par l'isolement que les hommes:

- qu'il s'agisse des cas d'isolement au sens strict (col.1)
- ou de l'ensemble des types d'isolement (cfr sous-total col.1 + col.2).

A l'inverse, et tous âges confondus, la grande majorité des retraités "hommes" vivent en couple [76.8% des cas (col. 3+4)] tandis que cette situation de famille concerne moins de quatre femmes sur dix (col. 3+4: 38.1%).

L'isolement selon l'âge

La proportion des cas d'isolement s'élève progressivement avec l'âge; ceci vaut à la fois pour les hommes et pour les femmes. Mais l'intensité de ce phénomène est nettement plus marquée chez les femmes que chez les hommes.

Parmi les moins de soixante ans, nous repérons une majorité d'isolées chez les femmes (près de 75% contre 17.8% chez les hommes).

Abstraction faite de cette particularité de notre échantillon, l'écart observé entre les hommes et les femmes ne fait que s'agrandir au fil des générations de retraités:

- 20% d'écart pour la tranche "60 - 64 ans"
- 39% d'écart pour les plus âgés (80 ans et plus)

La différence constatée pour cette dernière tranche d'âge est sans doute la plus significative de cette disparité de destins entre les hommes et les femmes âgés:

au-delà de 79 ans, on rencontre encore plus de 45% d'hommes vivant en couple alors que seuls 6.4% des femmes connaissent cette situation.

Enfin, aux âges les plus avancés, plus de neuf femmes sur dix sont isolées et la grande majorité d'entre elles le sont de façon stricte (cfr. col.1).

Les isolés en cohabitation

Faisant plus souvent l'expérience de l'isolement à un âge plus jeune comparativement aux hommes, les femmes se trouvent plus souvent en cohabitation hors couple (cfr. col.2).

Par contre, les hommes se trouvant ou se retrouvant seuls, vont vivre, une fois sur deux, dans un ménage avec d'autres personnes.

Chez les femmes, la balance penche très nettement vers l'isolement au sens strict (retraîtée vivant seule).

Ceci indique bien que l'inégalité de sort face au problème de l'isolement ne se réduit pas au seul écart d'âge existant traditionnellement entre mari et femme; celle-ci, plus jeune et dotée d'une espérance de vie plus longue que son mari a certes, plus de chances de survivre à celui-ci; mais dans ce cas, elle vivra aussi plus souvent seule.

Mais, si le mari vient à survivre à son épouse, il bénéficiera aussi plus souvent d'un hébergement en famille.

3.2.4. Evolution de la situation de famille de notre groupe selon l'âge

L'évolution des cas d'isolement chez les hommes et les femmes retraités traduit, en grande partie, les modifications affectant l'environnement familial de ces personnes au fil du temps.

Cette perspective est bien illustrée dans le tableau suivant où l'on peut comparer les variations du taux des retraités "mariés" ou "veufs", chez les hommes et chez les femmes, pour chaque tranche d'âge.

Il est clair que le taux des femmes mariées diminue beaucoup plus, avec l'âge, que celui des hommes mariés. On observe le phénomène inverse pour les cas de "veuvage et séparation".

TABLEAU 3.6
Taux d'hommes et de femmes de notre groupe
[marié(e)s/veuf(ve)s ou séparé(e)s]
par tranche d'âge

Situation de famille	Moins de 60 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80 ans et +	TOTAL
1. MARIÉES							
- % de femmes	18.6*	61.3	45.4	40.1	20.3	6.5	36.4
- % d'hommes	82.2	86.6	81.5	77.8	57.3	41.9	76.0
	* Parmi les femmes âgées de moins de 60 ans, 18.6 % sont mariées.						
2. VEUF(VE)S (SEPARÉ(E)S)							
- % de femmes	65.8	28.0	47.9	58.0	68.0	84.7	53.7
- % d'hommes	11.0	11.9	13.1	16.0	25.4	53.4	17.7

3.3. Les formes de cohabitation

A la section précédente, nous avons eu l'occasion de montrer que le milieu de vie des retraités évolue de façon sensible en fonction de divers facteurs comme l'âge, le sexe et la situation de famille.

De ce point de vue, nous avons pu évaluer l'ampleur des situations d'isolement: 26.7% des retraités vivent seuls.

Dans la mesure de nos moyens, nous avons aussi tenté de faire voir certains mécanismes qui contribuent au développement de ce phénomène. Il est évident, en effet, que l'isolement des retraités âgés constitue une source de préoccupations pour la politique sociale.

Ce phénomène d'isolement n'est cependant pas inéluctable ainsi qu'en témoignent les cas de cohabitation (hors couple) que nous avons déjà mentionnés.

Mais, quel est -en fait- l'ampleur et le contenu de tels recours à la solidarité familiale pour pallier les risques d'isolement des retraités, et surtout des retraités les plus âgés? Cette solution, souvent prônée au nom de la solidarité privée entre générations, comment s'organise-t-elle?

C'est ce que nous tenterons de découvrir maintenant. Cette approche devrait, en outre, permettre d'éclairer davantage le rôle tenu par les retraités au sein de ces formes de cohabitation susceptibles de concrétiser la solidarité intergénérationnelle.

3.3.1. Répartition selon le type de ménage dans lequel vivent les personnes âgées ou retraitées

Nous partirons du tableau suivant afin de préciser les formes de cohabitation qui retiendront notre attention dans la suite de cette analyse.

TABLEAU 3.7
Répartition des personnes âgées ou retraitées
selon le type de ménage auquel elles appartiennent

Types de ménages	Fréquences (%)
1.0 Personne vivant seule	26.7
1.1 Personne isolée dans un ménage non familial (formé de deux/trois adultes) ⁽¹⁾	9.4*
2.0 Personne vivant en couple (ménage = 2 adultes)	42.1
3.0 Personne isolée, vivant dans un ménage d'actifs (3 adultes ou plus; 1 ou plusieurs retraités et 2 actifs ou plus)	9.7*
4.0 Personne vivant en couple avec d'autres personnes, actives ou retraitées, (ménage = 3 adultes ou plus)	12.2*
ENSEMBLE	100.0
PSELL85	

* Cohabitation

⁽¹⁾ dans 9 cas sur 10, il s'agit d'un ménage d'isolés comprenant 2 adultes

Nous retiendrons, en premier lieu, que les personnes vivant en couple représentent au total 54.3% de notre échantillon (Types 2.0 et 4.0).

Dans les trois quarts de ces cas, il s'agit de ménages formés de deux adultes (type 2.0). Les autres situations (type 4.0) recouvrent des compositions de ménages plus complexes où nos personnes âgées ou retraitées vivant en couple se trouvent en plus entourées d'autres adultes, qui sont le plus souvent actifs et dans quelques cas retraités.

Elles se retrouvent en proportions égales dans les situations suivantes:

- à 9.4% elles sont en tant que personne isolée en cohabitation avec une autre personne isolée, laquelle peut être active ou retraitée;
- à 9.7% elles sont en tant que personne isolée en cohabitation avec deux adultes actifs (deux ou plus) (ou, plus rarement, un couple de retraités).

Les types de ménages 1.1, 3.0 et 4.0 constituent trois formes de cohabitation qui retiendront particulièrement notre attention; on peut

en effet estimer que la formule "cohabitation" concerne environ un tiers des personnes âgées ou retraitées [31.3% de l'effectif du groupe étudié].

3.3.2. La cohabitation entre les personnes âgées ou retraitées et leurs enfants

La cohabitation telle que nous venons de la présenter, constitue un phénomène relativement important: près d'une personne âgée ou retraitée sur trois fait partie d'un ménage organisé selon le mode de la cohabitation.

La cohabitation comme telle peut évidemment présenter des compositions diverses. Ainsi, par exemple, dans le type 1.1 on peut rencontrer des frères et soeurs partageant le même logement, donc des personnes de la même génération.

Mais nous voulons ici explorer tout particulièrement les situations de cohabitation entre personnes de générations différentes, pour nous donner la possibilité de saisir d'éventuelles conduites de solidarité intergénérationnelle.

D'une façon plus précise encore, nous voulons apprécier dans quelle mesure les personnes âgées ou retraitées vivent avec un ou plusieurs de leurs enfants.

La réponse à cette question est à chercher dans les ménages qui sont organisés selon le mode de cohabitation, ici dans notre étude: dans les ménages des types 1.1, 3.0 et 4.0.

Les ménages du type 2.0 sont exclus de la présente analyse intergénérationnelle, parce que dans ce cas de figure la personne âgée ou retraitée vit en couple avec un conjoint dans un ménage à deux adultes.

TABLEAU 3.8
Cohabitation des personnes âgées ou retraitées
avec l'un de leurs enfants

Type de ménage de la personne âgée ou retraitée	La personne vit avec un de ses enfants
1.1 Personne isolée dans un ménage à 2 adultes	47.8%
3.0 Personne isolée dans un ménage d'actifs à 3 adultes et plus	79.6%
4.0 Personne âgée ou retraitée vivant en couple et avec d'autres actifs/retraités (3 adultes et plus)	95.1%
Ensemble des personnes âgées ou retraitées en cohabitation	76%

PSELL 85

Ainsi que l'indique le tableau ci-dessus, trois sur quatre des personnes âgées ou retraitées concernées par la cohabitation vivent avec un de leurs enfants.

La proportion de personnes âgées ou retraitées cohabitant avec un de leurs enfants varie cependant d'un type de ménage à l'autre:

- ce mode de cohabitation est moins répandu dans les ménages de type 1.1;
- par contre, 80% des personnes âgées ou retraitées hébergées dans un ménage d'actifs du type 3.0 vivent avec un de leurs enfants.
- enfin, dans les ménages plus complexes, les personnes âgées ou retraitées vivant en couple (type 4.0) cohabitent avec un de leurs enfants dans la quasi totalité des cas (95.1%).

3.3.3. Le pôle d'organisation des modes de cohabitation

La cohabitation entre les personnes âgées ou retraitées et leurs enfants d'âge actif n'est donc pas répartie de façon quelconque au sein des différents types de ménages.

Un premier examen de cette répartition montre déjà que le terme "hébergement" ne s'applique pas nécessairement aux personnes âgées ou retraitées. Mais ceci demande encore à être vérifié.

Cohabitation des retraités avec leurs enfants, selon l'âge des retraités

Lorsque l'on songe au problème de l'accueil des personnes âgées, on a plutôt tendance à interpréter ce phénomène dans le sens d'une solidarité de la génération des enfants envers celle des parents. En d'autres termes, on réduit la perception de ce phénomène à l'hébergement de la personne âgée dans le ménage de ses enfants.

Les résultats de notre étude nous obligent à envisager ce problème d'une façon plus nuancée et, en particulier, de mieux cerner la direction et l'ampleur de chaque type d'hébergement.

TABLEAU 3.9
Répartition des cas de cohabitation
"Personne âgée ou retraitée/Enfant actif"
selon le type de ménages auquel appartient la personne
âgée ou retraitée

Type de ménage	Fréquences %
1.1 Personne âgée ou retraitée isolée dans un ménage de deux adultes	18.8
3.0 Personne âgée ou retraitée isolée dans un ménage comprenant 2 actifs ou plus	32.5
4.0 Personne âgée ou retraitée vivant en couple avec d'autres personnes actives et/ou retraitées dans le ménage	48.7
TOTAL	100.0
PSELL85	

TABLEAU 3.10
Proportion de cohabitations
"Personne âgée ou retraitée/Enfant actif"
selon l'âge de la personne âgée ou retraitée

	Moins de 60 ans	60 - 69 ans	Plus de 69 ans
% de cas de cohabitation	43.6 %	27.4%	20.1%
PSELL 85			

Selon l'information reproduite ci-dessus, on perçoit déjà nettement comment se polarisent les cohabitations entre les personnes âgées ou retraitées et leurs enfants:

- près d'un cas de cohabitation sur deux se situe dans le contexte d'un ménage formé par une personne âgée ou retraitée vivant avec un conjoint en couple;
- les cas de cohabitation sont d'autant plus fréquents que la personne âgée ou retraitée est plus jeune.

Ces premières informations n'excluent nullement l'existence d'hébergements organisés au profit des personnes âgées ou retraitées; mais elles indiquent déjà que cette orientation constitue plutôt un courant minoritaire au sein des différentes formes de cohabitation repérables dans le groupe étudié ici.

La personne de référence (chef de ménage) dans les ménages de personnes âgées ou retraitées

Le profil des situations recensées au sein de chaque type de ménage tend encore à confirmer cette prédominance de l'accueil des actifs par les retraités ainsi que le montre l'examen suivant:

- **Personnes âgées ou retraitées appartenant aux ménages de type 1.1**

Seuls 12% de ces personnes âgées ou retraitées sont ascendants (père ou mère) d'un adulte actif, chef de ménage.⁴

4. On a vu plus haut que 48% de ces personnes âgées ou retraitées (type 1.1) vivaient avec l'un de leurs enfants.

Ce pourcentage très faible traduit la situation suivante: bien qu'ici une personne âgée ou retraitée sur deux cohabite avec l'un de ses enfants, il est exceptionnel que cet enfant soit la personne de référence du ménage.⁴

Dans la majorité des cas de cohabitation "personne âgée ou retraitée/enfant actif", la personne âgée ou retraitée sera donc cette personne de référence.

- Personnes âgées ou retraitées vivant dans les ménages de type 4.0

Neuf fois sur dix, la personne âgée ou retraitée sera ici chef de ménage ou conjoint du chef de ménage. Il est ainsi tout à fait manifeste que les personnes âgées ou retraitées constituent, ici aussi, le pôle organisateur dans le ménage; ce fait mérite d'autant plus d'être signalé que c'est dans cette catégorie (type 4.0) que l'on enregistre le taux le plus élevé (95%) de personnes âgées ou retraitées cohabitant avec l'un de leurs descendants.

- Personnes âgées ou retraitées dans les ménages de type 3.0

A peine 18% des personnes âgées ou retraitées appartenant à ce type de ménages en constituent la personne de référence. Dans la majorité des cas recensés (75%), la personne âgée ou retraitée est ici un ascendant du chef de ménage ou du conjoint de celui-ci. Il s'agit donc de la seule catégorie de ménages où ce sont principalement les actifs qui accueillent la personne retraitée dans leur ménage.

Ce bref inventaire, dressé du point de vue des personnes âgées ou retraitées, indique très nettement que ces dernières forment le plus souvent le pôle organisateur dans les ménages concernés par la cohabitation "actifs/retraités".

Si l'on se place maintenant dans la perspective des "actifs" appartenant à des ménages intergénérationnels, le résultat est tout aussi explicite: moins de 20% de ces actifs sont, en effet, chefs de ménage⁵.

-
5. C'est-à-dire la personne qui dans la plupart des cas est propriétaire ou locataire en titre du logement.
 6. Parmi les actifs vivant dans les ménages de type 1.1, 12% en sont le chef de ménage; parmi les actifs vivant dans les ménages de type 3.0, 34% en sont le chef de ménage et 65.3 % chef de ménage ou conjoint du chef de ménage; parmi les actifs vivant dans les ménages de type 4.0, 6.2% en sont le chef de ménage.

Quant au mode de cohabitation "actifs/retraités", une conclusion surprenante se dégage: ce sont essentiellement les personnes âgées ou retraitées qui hébergent les actifs, et non l'inverse.

Seuls les ménages composés d'une personne âgée ou retraitée isolée vivant avec deux actifs ou plus (type 3.0) font exception à cette tendance; mais, mesuré au niveau des personnes retraitées, ce cas de figure représente moins de 30% des cohabitations entre les personnes âgées ou retraitées et leurs descendants.

3.4. La formation des groupes de revenus au sein des ménages concernés par la cohabitation intergénérationnelle

La démarche proposée dans la section précédente nous a conduits à une conclusion plutôt surprenante: contre toute attente et en considérant l'ensemble des cohabitations "retraités/actifs", ce sont essentiellement les retraités qui accueillent dans leur ménage les actifs; les situations inverses où les actifs hébergent chez eux des retraités sont minoritaires.

Avant d'apporter d'autres éléments susceptibles d'étayer ce constat, il convient d'en définir davantage le sens et la portée:

1. Ce constat ne signifie pas que toutes les personnes âgées ou retraitées organisent leur ménage dans ce sens. Il ne s'applique qu'aux situations de cohabitation recensées (types de ménages 1.1, 3.0, 4.0) et s'explique aussi par le caractère extensif de la délimitation de notre groupe de personnes âgées ou retraitées¹.

2. Les actifs dont il a été question au cours de la section précédente peuvent être au départ:

- soit des descendants de la personne âgée ou retraitée,
- soit le conjoint de cette personne.

Pour préciser les contours de ce mode de cohabitation "actif et personne âgée ou retraitée", nous avons tout d'abord dressé un

7. Ainsi que nous l'avons indiqué, la cohabitation entre les personnes âgées ou retraitées et leurs descendants actifs est plus fréquente lorsque la personne âgée ou retraitée a moins de 60 ans.

inventaire des situations dans lesquelles la personne âgée ou retraitée vit avec l'un de ses enfants. L'examen de ce point de vue impliquait que nous sélectionnions ensuite les types de ménages appropriés, c'est-à-dire les types 1.1, 3.0 et 4.0.

Nous avons alors calculé la proportion de chefs de ménage âgés ou retraités vivant dans ces ménages. Cet examen a été complété dans la perspective des actifs concernés par la cohabitation (et, lorsque cela était nécessaire comme dans le type de ménages 3.0, la proportion d'actifs "chefs de ménage" a aussi été complétée par celle des actifs "conjoints du chef de ménage").

3. La détermination du rôle central des personnes âgées ou retraitées (ou des actifs) dans l'organisation des ménages reposait donc essentiellement sur la **détermination de la personne du chef de ménage**. Il convient, dès lors, de justifier cette procédure en fonction des règles que nous utilisons pour définir "la personne de référence" dans les ménages enquêtés.

Ceci permettra, du même coup, de préciser les limites de nos premières conclusions.

Dans le cadre du panel socio-économique, nous disposons de toutes les séries de règles pour attribuer la qualité de chef de ménage à l'un des membres du ménage enquêté. En voici les principales:

- Le chef de ménage doit être nécessairement âgé de dix-huit ans au moins.

Ce peut-être:

- a. un mari légal, ou...
- b. un compagnon dans un couple non-marié, formé depuis plus d'un an, ou...
- c. la femme qui n'a pas de mari ou de compagnon, ou ...
- d. la femme, si celle-ci vit avec un ami depuis moins d'un an, ou...
- e. une femme mariée dont le mari vit dans le ménage mais se trouve dans une situation d'incapacité (sénilité, alcoolisme, maladie grave...), ou ...
- f. dans des cas rares, une femme qui, dans un couple non-marié refuse à son compagnon le titre de chef de ménage.

En conséquence, dans les couples mariés, le chef de ménage sera presque toujours le mari. Dans les situations de couples non-mariés, il y aura lieu de prendre en considération la durée du couple en question:

- si le couple existe depuis moins d'un an, le chef de ménage sera le propriétaire ou le locataire en titre du logement.
- si le couple existe depuis plus d'un an, ce sera presque toujours l'homme qui sera désigné comme chef de ménage sauf dans les cas décrits ci-dessus.

Dans les situations où il n'y a pas de couple (ex. père ou mère seuls avec enfants adultes, frère et soeur etc...) le chef de ménage sera le propriétaire ou locataire en titre du logement.

Lorsque nous tirons la conclusion suivant laquelle la personne âgée ou retraitée constitue le pôle organisateur du ménage, c'est donc à cette définition du chef de ménage que nous nous référons.

Il s'agit là d'une première base d'appréciation que l'on pourrait juger incomplète sinon trop faible pour caractériser l'organisation interne des ménages.

Notre conclusion quant au rôle central des personnes âgées ou retraitées en matière de cohabitation nécessite donc une vérification complémentaire .

Le dispositif mis au point pour le panel socio-économique luxembourgeois fournit justement les moyens d'une telle vérification au travers de l'organisation du ménage en groupes de revenus.

Définition des groupes de revenus dans l'étude "PSELL"

Le groupe de revenus est une entité créée à l'intérieur du ménage par un, plusieurs ou tous les membres du ménage en fonction de certaines règles relatives au partage des revenus.

Dans le cadre de l'étude PSELL, le ménage est formé par l'ensemble des personnes qui occupent une même unité de logement. Cette définition du ménage apparaît assez large. En effet, dans ce type de définition, le ménage intègre des membres liés les uns aux autres par des liens de parenté mais aussi des membres non-apparentés, tels que des amis, domestiques, locataires ou sous-locataires pour autant que ceux-ci prennent très régulièrement leurs repas avec les autres membres du ménage et participent à la vie collective du ménage.

La notion de ménage s'appuie donc davantage sur le partage de pratiques de vie que sur les liens de parenté des membres.

Dès lors, le ménage ne correspond pas nécessairement à une situation où toutes les ressources sont mises en commun.

Si, en général, les personnes qui habitent un même logement mettent en commun leurs ressources, on remarque aussi d'autres pratiques, telles que des "mises-en-commun" partielles ou une autonomie absolue.

On peut imaginer que le partage des revenus est diminué par la faiblesse des liens familiaux ou leur inexistence.

Pour éviter précisément de formuler trop d'hypothèses sur ces procédés, on a décidé dans l'étude "PSELL" d'interroger les membres du ménage sur leur pratique de partage des revenus.

On a ainsi conçu une unité d'analyse intermédiaire entre le ménage et l'individu. Cette unité d'analyse permettrait de rendre compte des divers modes de partage des revenus à l'intérieur du ménage. Cette unité d'analyse est le **groupe de revenus** que nous avons défini plus haut.

Un ménage peut comprendre un ou plusieurs groupes de revenus.

Le nombre de groupes de revenus dans le ménage dépend

- (a) du nombre de membres qui ont des revenus et
- (b) de la manière dont les membres qui ont des revenus en règlent le partage au sein du ménage.

* On trouvera un groupe de revenus dans le ménage, lorsque...

- une seule personne du ménage dispose de revenus.
Cette personne prend alors en charge les autres membres du ménage, qui n'ont pas de revenus.
- ou, lorsque plusieurs membres du ménage disposent de revenus personnels et mettent en commun au moins la moitié de leurs revenus.

Dans ces deux cas, le contour du groupe de revenus est le même que celui du ménage.

* On trouvera plusieurs groupes de revenus dans le ménage, lorsque...

- plusieurs membres du ménage disposent de revenus personnels ET gardent, pour leur usage, PLUS DE LA MOITIE de leurs revenus.
Les personnes du ménage qui n'ont pas de revenu ou des revenus faibles feront partie du groupe de la personne qui les prend en charge.

* Une seconde règle concerne le montant minimum de ressources nécessaires pour constituer un groupe de revenus.

Ce montant a été fixé en 1985 à 16000 fr. par mois, montant qui correspondait, à l'époque, à la pension de solidarité minimale.

(La loi sur le revenu minimum garanti a été votée en 1986).

L'affectation de chaque membre du ménage à un groupe de revenu est une opération unique. Aucun membre du ménage ne peut figurer dans deux groupes différents.

Par convention, la pratique de mise-en-commun des ressources est considérée comme automatique entre mari et femme. Mari et femme font donc partie du même groupe.

3.5. Les personnes âgées ou retraitées et la structure "Groupes de revenus" (niveau d'analyse: individus)

Compte-tenu de notre définition des groupes de revenus, nous allons tenter d'apporter une réponse à la question suivante: "les personnes âgées ou retraitées, vivant en cohabitation, ont-elles plutôt tendance à former un groupe de revenus indépendant de celui des autres membres du ménage (les actifs) ou, au contraire, vivent-elles dans un contexte régi par la mise-en-commun générale de tous les revenus de tous les membres du ménage?"

La vérification de ce modèle d'organisation interne aux ménages s'inscrit parfaitement dans la ligne de l'objectif désigné: examiner si les personnes âgées ou retraitées assument un rôle précis dans leur ménage et, si oui, lequel?

TABEAU 3.11
Appartenance à une organisation de ménages "à plusieurs groupes de revenus": comparaison entre les actifs et les personnes âgées ou retraitées concernées^a

Nombre de groupes de revenus	Structure des ménages de personnes âgées ou retraitées				Structure des ménages d'actifs		
	Personne âgée ou retraitée isolée (2AD) 1.1	Personne âgée ou retraitée isolée (3AD et+) 3.0	Personnes âgées ou retraitées en couple + actifs 4.0	Ensemble âgées ou retraitées co-habitant	Actif isolé ménage sans retraité 5.0	3 actifs et + ménage sans retraité 6.0	Ensemble actifs concernés
	%	%	%	%	%	%	%
-un seul groupe	35.2	24.3	14.6	23.9	86.7	18.0	72.3
-plusieurs groupes	64.8	75.7	85.6	76.1	13.3	82.0	27.7
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Le tableau ci-dessus met en évidence un point capital pour notre propos:

- les personnes âgées ou retraitées concernées par la cohabitation appartiennent, dans leur grande majorité, à des ménages formés de plusieurs groupes de revenus: trois de nos personnes âgées ou retraitées sur quatre vivent dans un ménage organisé de cette façon;
- comparativement aux actifs, les personnes âgées ou retraitées sont -en moyenne- plus souvent concernées par l'organisation du ménage selon plusieurs groupes de revenus; cette différence est nettement marquée entre les personnes âgées ou retraitées et les actifs vivant dans des ménages de petite taille (cf. types 1.1 et 5.0); pour les ménages de plus grande taille, on ne perçoit cependant pas d'écart significatif entre actifs et retraités (le nombre de groupes de revenus tend à augmenter avec la taille du ménage, qu'il s'agisse de ménages de retraités ou d'actifs).

8. Seuls sont retenus pour cet examen, les individus qui appartiennent à des ménages où la solution "multi-groupes de revenus" est possible (on exclut ainsi les isolés vivant seuls et les couples vivant seuls.)

Ces résultats ne permettent pas de dire que la formation des groupes de revenus constitue un élément de différenciation entre retraités et actifs, exception faite pour les cas concernant les ménages de petite taille.

Ils indiquent toutefois que la plupart des personnes âgées ou retraitées vivent dans une organisation marquée par plusieurs groupes de revenus. Ceci tendrait à prouver au moins une chose: l'argument financier n'apparaît pas comme dominant pour la cohabitation "retraités/actifs" dans la mesure où, le plus souvent, les membres de ces ménages composites tendent à gérer séparément leurs ressources financières⁹.

3.6. Position des personnes âgées ou retraitées et des actifs dans les groupes de revenus (examen pratiqué au niveau d'analyse: groupes de revenus)

Parmi les groupes de revenus impliqués dans les cohabitations retraités/actifs, comment se présente la répartition des groupes constitués uniquement d'actifs et ceux comprenant un retraité?

La constitution des groupes "principaux" est, ici, pré-construite au niveau de notre protocole d'enquête puisque le chef de ménage en fait automatiquement partie.

L'examen de cette répartition n'est cependant pas complètement redondante avec celui des chefs de ménage auquel nous avons procédé au cours de la section précédente.

Il fournit, en effet, une information complémentaire à propos des groupes de revenus "exclusivement" composés d'actifs (de plus, l'information est présentée ici à un autre niveau d'analyse, à savoir celui des groupes de revenus).

9. En particulier, dans le sens où les personnes âgées ou retraitées seraient dépendantes -financièrement- des actifs avec lesquels elles cohabitent.

TABLEAU 3.12
Répartition des groupes de revenus d'actifs/retraités
en groupes principaux et secondaires

Type de groupe de revenus	Groupes composés exclusivement d'actifs ¹⁰ %	Groupes comprenant une personne âgée ou retraitée %
* groupe principal	21.7	83.1
* groupe secondaire	78.3	16.9
Ensemble	100.0	100.0

PSELL 85

Les résultats présentés ci-dessus renforcent la conclusion émise précédemment à propos du rôle tenu par les retraités vivant en cohabitation avec des actifs.

83 % des groupes de revenus comprenant un retraité (au moins) sont des groupes principaux. Ceci rejoint, en quelque sorte, les tendances dégagées, au niveau individuel, pour les chefs de ménage.

Le résultat est cependant beaucoup plus clair ici en ce qui concerne la position des actifs: lorsque les groupes de revenus (impliqués dans les cohabitations retraités/actifs) ne comprennent que des membres actifs, il s'agit de groupes principaux dans 21.7% des cas seulement.

L'importance des groupes principaux d'actifs doit encore être appréciée en fonction du poids qu'ils ont réellement dans chaque configuration de ménages.

Ainsi que le montre le tableau suivant, les groupes de revenus composés exclusivement d'actifs sont largement minoritaires au sein des groupes principaux appartenant aux divers types de ménages, y compris dans le type 3.0 où l'on recense pourtant une majorité de chefs de ménage actifs.

10. vivant dans les ménages comprenant au moins une personne âgée ou retraitée.

TABLEAU 3.13
Répartition des groupes principaux (actifs/avec retraités)
dans chaque type de ménage concernés par la cohabitation
(ensemble des groupes de revenus)

Composition des groupes de revenus	Ménages de personnes âgées ou retraitées isolées (2AD) (type 1.1)	Ménages de personnes âgées ou retraitées isolées avec 2 actifs ou plus (type 3.0)	Ménages de personnes âgées ou retraitées vivant en couple + actifs (type 4.0)
	%	%	%
* actifs exclusivement	13.2	45.6	8.4
* avec retraité(e)s	86.8	54.4	91.6
Total	100.0	100.0	100.0

3.7. Les avantages liés à la cohabitation dans les ménages de retraités
(niveau d'analyse: groupes de revenus)

Rappelons tout d'abord que le phénomène de la cohabitation concerne les trois types de ménages suivants:

1. Les ménages d'isolés comprenant deux adultes dont une personne âgée ou retraitée au moins (type n°1.1)
2. Les ménages comprenant deux actifs (ou plus) auxquels se joint une personne âgée ou retraitée isolée (c.à.d ne vivant pas en couple) (type n° 3.0)
3. Les ménages formés d'une personne âgée ou retraitée vivant en couple et dans lesquels on recense aussi un ou plusieurs actifs (voire une autre personne âgée ou retraitée) (type n°4.0).

Les premières explorations auxquelles nous avons procédé ont conduit à reconnaître que le facteur "financier" intervenait plutôt rarement dans les choix de cohabitation¹¹.

11. du moins si l'on se place du point de vue des personnes âgées ou retraitées

Cet aspect mériterait d'être examiné de façon plus détaillée. Nous avons toutefois noté que, dans la majorité des cas de cohabitation, les personnes âgées ou retraitées ne pratiquent pas une gestion commune de leurs ressources avec les autres membres de leur ménage.¹² Seules les personnes âgées ou retraitées appartenant au type 3.0 tendent à former - plus souvent que les autres retraités - un groupe de revenus commun avec les actifs vivant dans leur ménage (leurs descendants, dans la plupart des cas).

Enfin, comme il est apparu que les retraités appartiennent très fréquemment au groupe de revenu principal dès lors que leur ménage comprend plusieurs groupes de revenus, on peut en déduire que - dans la majorité des cas de cohabitation de ce type - c'est le groupe de revenus de la personne âgée ou retraitée qui supporte la part essentielle des dépenses quotidiennes du ménage (loyer, alimentation, etc.)

Si cette dernière déduction est correcte, on peut en conséquence supposer que le mode de "cohabitation entre retraités et actifs" constitue plus un avantage financier pour les actifs que pour les retraités.

Nous disposons de quelques éléments pour tester cette hypothèse:

1. On peut, tout d'abord, s'appuyer sur les contributions personnelles des membres aux dépenses de base du ménage¹³
2. En second lieu, notre enquête réunit des informations à propos des avantages perçus par chaque membre du ménage quant au mode de cohabitation choisi (cette seconde perspective est uniquement opérationnelle lorsqu'il y a plusieurs groupes de revenus dans le ménage).

3.7.1. Comparaison entre les dépenses prises en charge par les "actifs" et les "personnes âgées ou retraitées" (niveau d'analyse: groupe de revenus)

Le tableau 3.14 présente les valeurs moyennes des contributions des différents groupes de revenus aux dépenses de base dans les ménages (loyer, alimentation, ...).

-
12. Le fait de constituer un groupe de revenus "séparé" prouve déjà à lui seul que les retraités disposent de revenus suffisants pour ce faire (en 1985, la limite fixée par nous était égale à 16000 fr./mois.)
 13. Au cours de l'enquête PSELL, une question est posée à chaque individu disposant de revenus personnels (supérieurs à 16000 fr.) à propos de sa contribution financière dans les dépenses de base du ménage.

TABLEAU 3.14
Contributions aux dépenses des ménages: comparaison
entre les groupes de revenus principaux et
les groupes de revenus secondaires
(sous-échantillon de groupes de revenus appartenant à
des ménages comprenant plusieurs groupes de revenus)

	Contributions aux dépenses des ménages (valeurs moyennes en fr.)	
	Gr.principaux	Gr.secondaires
1. Ensemble des groupes		
1.0. G.R. dans ménage d'actifs	19962 fr.	2535 fr.
2.0. G.R.= actif dans ménage avec 1 retraité	18916 fr.	3765 fr.
2.1. G.R.= retraité	14898 fr.	5436 fr.
(ensemble: 1.0+2.0+2.1)	(17709 fr.)	(3530 fr.)
2. Groupes dans les ménages concernés par la cohabitation "actifs/retraités"		
2.1 G.R dans ménages d'isolés (type 1.1)		
+2.0. G.R = actifs	11577 fr.*	4773 fr.
+2.1. G.R = retraités	10042 fr.	8060 fr.
2.2 G.R. dans ménages "retraité isolé" et 2 actifs ou plus (type 3.0)		
+2.0. G.R = actifs	18931 fr.	4665 fr.
+2.1. G.R = retraités	16647 fr.	4718 fr.
2.3 G.R dans ménages "retraité vivant en couple" avec d'autres actifs et retraités (type 4.0)		
+2.0. G.R = actifs	25654 fr.*	3029 fr.
+2.1. G.R = retraités	16378 fr.	4463 fr.
* cas peu nombreux		PSELL 85

Une remarque générale s'impose ici. Les contributions des groupes principaux sont toujours plus élevées que celles des groupes secondaires.

Si l'on examine la situation dans son ensemble (première partie du tableau), on notera que les dépenses enregistrées dans les groupes principaux sont -en moyenne- cinq fois plus élevées que celles des groupes secondaires (17709 fr. contre 3530 fr.).

Ce fait est important pour cerner la problématique de la cohabitation dans les ménages comprenant des actifs et des retraités. Nous savons déjà, en effet, que les retraités sont majoritaires dans les groupes principaux de revenus, en cas de cohabitation (dans les ménages de type n°3.0, ce sont les groupes principaux d'actifs qui sont les plus nombreux).

La seconde partie du tableau illustre de façon plus concrète cette situation.

* C'est ainsi que, dans les ménages d'isolés comprenant deux adultes (type 1.1), les cas les plus fréquents correspondent au profil suivant:

- les groupes principaux formés d'un retraité contribuent à concurrence de 10042 fr., en moyenne, aux dépenses de base du ménage tandis que la contribution des groupes secondaires d'actifs représente (en moyenne) 4773 fr.

* De même, dans les ménages de type 4.0 où l'on recense un retraité vivant en couple et des actifs et/ou des retraités, la contribution des groupes principaux de retraités (cas les plus fréquents) est, en moyenne, cinq fois plus élevée que celle des groupes secondaires d'actifs (16378 fr. contre 3029 fr.).

* Dans les ménages où une personne âgée ou retraitée isolée vit avec deux actifs ou plus (type 3.0), la situation est inverse:

- les groupes d'actifs forment le plus souvent les groupes principaux et, dans de tels cas, ce sont eux qui supportent effectivement les dépenses les plus importantes;
- mais, dans les ménages de ce type, on notera que les groupes de retraités contribuent aussi à un niveau financier élevé lorsqu'ils constituent les groupes de revenus principaux (16647 fr. contre 4665 fr. pour les groupes secondaires d'actifs).

Cette comparaison des dépenses prises en charge par les retraités et les actifs confirme ce que nous pressentions à propos de la cohabitation dans les ménages de retraités: pour l'essentiel, et sur un plan purement financier, cette cohabitation semble profiter davantage aux actifs.

Formant la majorité des groupes principaux, ce sont les retraités qui supportent la plus grande part des dépenses courantes du ménage.

Le fait que, dans la plupart des cas, c'est aussi un retraité qui est propriétaire ou locataire en titre du logement, renforce encore cette évaluation selon laquelle la cohabitation correspond à une situation plutôt avantageuse pour les actifs.

3.7.2. Perception des avantages retirés d'un mode de cohabitation "multi-groupes" de revenus

L'examen des dépenses courantes prises en charge par les différents groupes de revenus indique objectivement que les retraités contribuent financièrement plus que les actifs au confort matériel du ménage.

Ce mode particulier de cohabitation semble ainsi fonctionner d'une manière plutôt imprévue : contrairement à l'image que l'on aurait a priori des arrangements entre "personnes âgées ou retraitées" et "actifs" vivant ensemble, ce ne sont pas ces derniers qui accueillent et encadrent les retraités; dans la majorité des cas que nous avons pu examiner, c'est le contraire. Un tel résultat présente une information inédite et, surtout, révèle que les retraités d'aujourd'hui se comportent selon un style nouveau.

Avant de tirer les conséquences d'une telle situation, il nous reste à vérifier si, de l'opinion même des intéressés, les choses semblent bien s'organiser comme nous le décrivons ici.

Dans le tableau suivant, nous présentons l'opinion des actifs et des retraités concernés par le phénomène de cohabitation.

TABEAU 3.15
Comparaison de la perception des avantages de la vie en
groupe de revenus au sein du même ménage:
point de vue des actifs et des retraités

Les groupes de revenus considèrent tirer un avantage de cette organisation dans les domaines suivants:	TYPES DE MENAGES					
	Retraités isolés ménage de 2 adultes (type 1.1)		Retraités isolés et 2 actifs et plus (type 3.0)		Retraités vivant en couple + actifs (type 4.0)	
	Groupe actifs	Groupe retraités	Groupe actifs	Groupe retraités	Groupe actifs	Groupe retraités
	% (1)	% (2)	% (3)	% (4)	% (5)	% (6)
- pour payer le logement	72.8	39.2	51.7	49.3	75.2	32.5
- pour payer les charges	81.8	58.7	61.1	62.9	77.0	41.5
- pour payer l'alimentation	81.8	65.2	65.5	65.9	77.0	47.4
- pour garder les enfants	-	-	11.1	-	12.2	-
- pour les travaux ménagers	74.5	49.0	59.5	57.6	71.8	40.9
- pour exercer une activité professionnelle	41.8	17.4	38.8	15.2	56.8	16.6
- pour avoir des loisirs	63.7	42.4	51.2	37.9	63.3	32.5
- autres avantages	3.6	16.3	9.4	17.4	17.4	12.4

Rem.: Parmi les groupes de revenus d'actifs appartenant aux ménages de type 1.1, 72.8 % considèrent que leur mode d'organisation en groupes de revenus est un avantage pour eux en matière de paiement du loyer. Ce pourcentage peut être comparé à celui des groupes de revenus de retraités (39.2%) appartenant au même type de ménages.

C'est parmi les groupes appartenant au type de ménages 4.0 que les points de vue exprimés par les actifs et les retraités diffèrent le plus en moyenne (cf.col.5 et 6). Il apparaît clairement ici que les actifs admettent -plus souvent- tirer un parti avantageux de leur mode de cohabitation : plus de trois-quarts reconnaissent bénéficier de tels avantages pour payer le logement, les charges et l'alimentation.

Ce point de vue est tout à fait cohérent avec les contributions modestes que ces groupes apportent au niveau des dépenses des ménages (cf. paragraphe précédent).

Dans de telles conditions, on ne peut être étonné de la position adoptée ici par les groupes de revenus de retraités; ces derniers sont

nettement moins nombreux dans l'ensemble à estimer qu'ils retirent un avantage matériel de ce mode de cohabitation; effectivement, ce sont eux qui assument la plus grande partie des frais du ménage ainsi que nous l'avons vu précédemment.

A quelques nuances près, on observe les mêmes tendances pour les groupes d'actifs et de retraités formant les ménages de type n°1.1 (retraités isolés dans ménages de deux adultes). Les taux d'accord entre les deux groupes sont cependant plus proches les uns des autres.

Les groupes de revenus des ménages de type 3.0 (col. 3 et 4) présentent un profil de réponses tout à fait différent de ce que nous avons vu jusqu'à présent.

On peut même dire que les taux d'accord des actifs et des retraités concernant les avantages de la cohabitation sont pratiquement de même intensité. Par exemple, les actifs et les retraités reconnaissent avec la même fréquence que leur mode de cohabitation constitue un avantage pour:

- payer le logement et les charges
- payer l'alimentation
- assurer les travaux ménagers.

C'est aussi dans ce type de ménages (retraité isolé avec deux actifs ou plus) que les retraités reconnaissent le plus souvent être avantagés par ce mode de cohabitation. De ce point de vue, ils se différencient nettement des retraités formant le type de ménage 4.0.

Ce résultat confirme aussi ce que nous savions déjà : dans les ménages de ce type (3.0), ce sont plus souvent les actifs qui accueillent chez eux une personne retraitée. Il est donc logique que cette dernière reconnaisse aussi plus souvent le côté avantageux de cette situation.

Le mode de cohabitation des groupes formant ce type de ménages (3.0) semble aussi plus équilibré: actifs et retraité déclarent dans des proportions semblables, être bénéficiaires de cet arrangement.

En d'autres termes, c'est le seul mode de cohabitation où l'on enregistre un taux de réponses positives de niveau comparable entre les deux générations constituant ces ménages.

Dans les autres cas de figure, l'avantage du mode de cohabitation est plus souvent du côté des groupes d'actifs que des groupes de retraités: ceci se vérifie tant au niveau du montant des contributions aux dépenses du ménage qu'au niveau des avis énoncés par les groupes de revenus respectifs.

CHAPITRE 4

LES PERSONNES AGÉES OU RETRAITÉES ET LES RÉSEAUX DE SOLIDARITÉ

L'isolement ne se réduit pas au seul environnement physique, proche des retraités, ainsi que nous l'avons souligné au début du chapitre précédent.

Etre isolé dans un ménage formé d'une seule personne ne signifie pas que l'on soit nécessairement coupé de tout contact social. De même, on ne peut spéculer sur l'intensité des contacts sociaux des retraités appartenant à des ménages plus complexes; la vie en couple ou la cohabitation avec des proches n'excluent nullement le repli sur soi.

Une exploration spécifique des diverses possibilités de participation sociale chez les personnes âgées ou retraitées s'impose donc.

Parmi les isolés au sens strict (ménages d'un seul adulte), l'absence de tout support social constitue -bien sûr- un risque aggravant et ce, d'autant plus s'il s'agit de retraités très âgés.

Pour l'ensemble du groupe des personnes âgées ou retraitées, une telle exploration présente aussi un certain intérêt, vu l'évolution numérique de ce groupe, et vu la tendance à la retraite précoce que nous y avons décelée.

Pour qualifier la participation sociale des personnes âgées ou retraitées, nous allons envisager les trois domaines suivants:

1. - Le système d'échange effectif
2. - L'intensité des contacts sociaux
3. - L'existence d'un réseau de secours

Nos résultats seront présentés au niveau des groupes de revenus qui constituent ici l'unité de collecte de ces informations.

Afin de contraster le comportement des retraités avec celui des actifs en matière de participation sociale, nous utiliserons le mode de partition de l'échantillon suivant:

CODE Composition des groupes de revenus

- 1.0: personnes actives vivant dans un ménage sans retraité
- 2.0: personnes actives vivant dans un ménage avec retraité
- 2.1: groupes comprenant au moins une personne âgée ou retraitée

Cette classification permet non seulement d'isoler les groupes de revenus comprenant un retraité, mais aussi d'examiner la situation particulière **des actifs qui vivent dans un ménage de retraités**: se rapprochent-ils plutôt des autres actifs ou plutôt des retraités?

Dans certains cas, il peut être utile d'opérer une vérification plus précise des résultats au niveau des seuls retraités. Nous classerons alors les groupes de revenus concernés (type 2.1) selon leur appartenance à un type de ménage particulier (groupe de revenus dans un ménage de type 1.0, 1.1, 2.0, 3.0 ou 4.0).

4.1. Le système d'échange: Aide reçue/aide donnée

La classification des ménages selon le nombre de groupes de revenus qu'ils comprennent, fournit une indication sur l'organisation des échanges à l'intérieur du ménage (cf. chapitre 3).

Le système d'échange que l'on envisage maintenant concerne les échanges entre les membres des ménages et d'autres personnes (ou institutions) **extérieures au ménage**.

Ce système d'échange peut s'organiser dans deux directions "donner/recevoir", dont le contenu ainsi que le destinataire ou l'émissaire sont précisés le cas échéant.

Le tableau suivant présente le bilan général de ce système d'échange (qui est examiné au niveau du groupe de revenus).

1. réunis en groupes de revenus

TABLEAU 4.1
Aide reçue/aide donnée
au sein de chaque catégorie de groupes de revenus
(N = 2903, hors M.D)

	G.R 1.0 Actifs (ménage = actifs)		G.R 2.0 Actifs (ménage = retraités)		G.R 2.1 Retraités		TOTAL	
	Aide reçue	Aide donnée	Aide reçue	Aide donnée	Aide reçue	Aide donnée	Aide reçue	Aide donnée
% dans chaque catégorie de gr. de revenus	9.4	27.5	6.4	25.5	6.9	35.5	8.2	29.8

Ce bilan fait apparaître un résultat surprenant, que nous tenterons d'interpréter plus loin : dans l'ensemble, l'aide donnée vers l'extérieur du ménage représente presque quatre fois l'aide reçue.

Cette disproportion est enregistrée au sein de chaque catégorie de groupes de revenus. De la sorte, on peut conclure que sous ce rapport les différentes catégories de groupes de revenus ne se différencient guère les unes des autres. On doit néanmoins faire ici une restriction: les groupes de retraités déclarent un peu plus souvent que les autres, fournir des aides à des personnes (ou institutions) extérieures à leur ménage.

De l'avis même des groupes consultés, les aides "reçues" constituent un phénomène plutôt rare (8.2%). Ce constat tranche surtout lorsqu'on le rapproche du taux d'aides "données" (29.8%). En apparence, ces informations sont contradictoires, puisque tout fonctionne ici comme si l'on "donnait" beaucoup plus qu'on ne "recevait".

Même si l'on ne s'attendait pas à un équilibre parfait entre les deux directions d'aide, l'écart observé fait naître un doute et nécessite sûrement un complément d'information.

On aide plus souvent les oeuvres caritatives que la famille.

L'examen de la répartition des destinataires des dons (en espèces et en nature) fournit une explication simple au problème soulevé.

Parmi l'ensemble des groupes qui déclarent aider une personne¹ ou une institution,

2. extérieure au ménage

- 72% font des dons en espèces à des oeuvres caritatives (mais seulement 7.8% aident de la même façon leurs parents et 20.4% leurs enfants)
- et 32% assurent encore, pour les mêmes oeuvres, des prestations en nature (alors que 7.9% et 15.4% déclarent faire la même chose, respectivement pour leurs parents et pour leurs enfants)

Même en admettant que tous les groupes ne soient pas concernés au même degré par cette aide à la famille, la signification reste néanmoins très claire: l'aide fournie à l'extérieur du ménage est -lorsqu'elle existe- essentiellement orientée vers des oeuvres caritatives, et nettement moins souvent vers les enfants ou les parents.

Les retraités reçoivent peu de soutien extérieur au ménage.

Parmi l'ensemble des groupes de revenus comprenant une personne âgée ou retraitée (G.R = 2.1), on en dénombre 6.9% qui bénéficient d'une aide extérieure. Ce résultat diffère peu de celui que l'on observe dans les autres groupes comprenant des actifs et cela peut aussi paraître surprenant. Car il s'agit bien d'un taux représentant un niveau de solidarité très faible même s'il caractérise ici l'ensemble des situations de retraités.

En fait, il n'est pas exclu que l'on puisse observer des variations entre les groupes de retraités, en fonction des types de ménages auxquels ces groupes appartiennent. On concevrait aisément que les retraités vivant en couple ou cohabitant avec leurs enfants soient moins souvent soutenus par une personne extérieure au ménage, que les retraités isolés.

C'est exactement ce que nous observons:

TABEAU 4.2.
Aide reçue par les groupes de revenus avec un retraité,
selon leur appartenance à la typologie des ménages

	Groupes de revenus dans un ménage de type					Total
	1.0 isolé [ménage=1AD]	1.1 isolés [ménage=2AD]	2.0 retraité en couple, seul [ménage=2AD]	3.0 retraité isolé + 2 actifs ou plus	4.0 retraité en couple +actif [3AD et plus]	
% d'aide reçue	13.3	4.0	2.3	8.3	5.3	6.9

Le taux d'aide reçue varie effectivement d'un type de ménages à l'autre; les groupes de retraités qui vivent en couple sont, à cet égard, ceux qui reçoivent le moins de soutien et qui, sans doute, en ont le moins besoin.

A l'inverse, les groupes de retraités isolés (ménages d'un adulte) bénéficient plus souvent d'une aide extérieure comparativement aux autres; on doit toutefois noter que l'intensité de cette forme de soutien aux retraités isolés demeure encore fort modeste puisqu'elle ne touche que 13.3% de ceux-ci.

Les formes de solidarité évoquées au travers de ce système d'échange "aide reçue/aide donnée" fonctionnent finalement sur un mode plutôt confidentiel.

En effet, si l'on retranche les dons destinés aux oeuvres caritatives, les aides données et aides reçues tendent à s'équilibrer à un niveau d'intensité très modeste.

Et même là où l'on s'attendrait à les voir fonctionner, parmi les groupes de retraités et surtout des retraités isolés, il s'agit encore d'un phénomène que l'on pourrait qualifier de marginal.

4.2. Les contacts sociaux

Dans la littérature consacrée aux retraités, on trouve de fréquentes références à cette problématique. On insiste, en particulier, sur le point de vue suivant:

- la retraite est souvent perçue par les futurs retraités comme une période propice aux relations sociales; nombreux sont les futurs retraités qui formulent le projet de renouer ou d'intensifier des contacts avec des amis ou leur famille;
- en pratique, ces projets sont rarement suivis d'effet.¹

Le dispositif adopté pour présenter nos résultats se prête à une telle comparaison; du moins permet-il de confronter -entre elles- les pratiques

3. Voir à ce propos: "Relations familiales et passage à la retraite", par C.DELBES in *Gérontologie et Société*, n°48, 1989, pp. 5-10.

des retraités et des actifs⁴ et d'y déceler d'éventuelles variations d'intensité.

La démarche que nous allons proposer repose sur un inventaire des formes et des fréquences de participation sociale suivantes:

1. Les visites ("faire des visites/recevoir des visites") concernant:

- la famille
- les voisins
- des collègues
- des amis

2. Les associations formelles (sportives, culturelles, syndicales, professionnelles).

4.2.1.

Sur base de cet inventaire, un indice général de participation sociale (intensité) a été construit. En voici la distribution au sein des trois catégories de groupes de revenus de référence:

TABLEAU 4.3
Présentation de l'intensité de la participation sociale
au sein des groupes de revenus

Intensité de la participation sociale	G.R d'actifs (ménage=actifs)	G.R d'actifs (ménage=retraité)	G.R de retraités	Total
	1.0	2.0	2.1	
	%	%	%	%
- faible	11.4	14.8	32.0	18.5
- moyenne	49.2	49.1	49.5	49.3
- forte	39.3	36.1	18.5	32.2
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

4. Nous ne sommes pas en mesure de tester la concrétisation des projets formulés par les futurs retraités mais bien de comparer l'intensité des contacts sociaux chez les actifs et chez les retraités (au niveau de leurs groupes de revenus respectifs).

Conclusion

Dans cette étude portant sur certaines conditions de vie des personnes âgées ou retraitées, nous avons volontairement adopté une approche englobante.

Cette approche non conventionnelle s'exprime dès l'abord par la façon de délimiter ou de définir la population d'étude.

Nous y considérons ensemble:

- les personnes retraitées, même si elles sont encore relativement jeunes, et
- les personnes âgées de 60 ans ou plus, qu'elles soient retraitées ou non.

Nous avons donc composé notre population à l'aide de deux critères:

- a) être retraité
- et/ou b) avoir 60 ans ou plus.

Ce choix nous a paru tout à fait indiqué pour une étude exploratoire qui veut se donner un cadre pour examiner les conditions de vie de catégories de personnes que les études sociologiques traitent souvent de façon séparée ou encore qu'elles délimitent par des définitions arbitraires (comment justifier, par exemple, la définition de "personnes âgées" sinon par souci de commodité, à partir des seuils démographiques de 60 ou 65 ans?).

L'un des premiers résultats enregistrés dans cette étude illustre bien l'intérêt des perspectives offertes par notre approche "ouverte ou composite". Nous avons vu, en effet, que près d'un cinquième du groupe étudié est constitué de retraités âgés de moins de soixante ans¹.

1. Une approche basée sur un seuil démographique classique n'aurait pas permis de capter ce phénomène!

4.2.2.

L'examen du tableau précédent indiquait que 32% des groupes de revenus de retraités se caractérisent par une participation sociale de faible intensité.

Cette situation peut être évaluée comme plus ou moins problématique selon le contexte dans lequel elle s'inscrit.

Comme le montre l'information reproduite ci-après, le niveau de participation varie en fonction de la structure interne du ménage auquel appartient le groupe de revenus; il reste à un niveau modeste dans la plupart des cas. On notera cependant le cas de retraités vivant seuls; l'isolement lié à la configuration du ménage est encore accentué ici, pour plus de quatre retraités sur dix, par la faiblesse ou même l'absence des diverses formes de contacts sociaux inventoriés.

TABLEAU 4.4
Intensité de la participation sociale dans les groupes de revenus de retraités, classés selon la structure interne du ménage

Intensité de la participation sociale	Groupes de revenus dans un ménage de type					Total
	1.0 isolés seuls [ménage=1AD]	1.1 isolés [ménage= 2AD]	2.0 retraité en couple, seul [ménage=2AD]	3.0 retraité isolé + 2 actifs ou plus	4.0 retraité en couple +actif [3AD et plus]	
- faible	43.6	30.6	28.2	31.0	24.3	32.0
- moyenne	46.2	58.1	49.5	44.0	52.4	49.5
- forte	10.2	11.3	22.2	25.0	23.2	18.5
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

4.3. Les réseaux de secours

Le bilan des relations sociales des retraités ne serait pas complet sans la prise en compte des situations extrêmes: "En cas de coup dur, les retraités peuvent-elles compter sur un hébergement de secours?"

L'existence d'un réseau de sécurité constitue sans aucun doute le meilleur indicateur du degré d'isolement dans lequel vivent les personnes,

qu'elles soient actives ou retraitées. Pour ces dernières, l'existence d'un tel recours revêt toutefois une toute autre signification:

- éviter la maison de retraite, par exemple, lorsque l'on vit seul ou lorsqu'une solution d'hébergement chez un descendant ne peut plus être prolongée.

C'est dans cette perspective qu'il faut lire les résultats suivants si l'on veut en saisir toute la gravité:

TABLEAU 4.5
Possibilités d'hébergement en cas de coup dur:
répartition selon le type de groupe de revenus

Possibilité d'hébergement en cas de "coup dur"	Groupes de revenus			TOTAL
	Groupe 1.0 Actifs (ménage= Actifs)	Groupe 2.0 Actifs (ménage= retraités)	Groupe 2.1 Retraités	
Aucune	% 10.3	% 14.1	% 17.5	% 13.1
une solution	64.3	59.1	64.2	63.6
deux solutions	18.3	20.0	13.6	17.1
trois solutions	7.1	6.7	4.6	6.3
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

Dans l'ensemble des groupes de retraités, on recense 17.5% de cas qui ne disposent d'aucune solution d'accueil "en cas de coup dur". En fait, c'est parmi les retraités qui sont déjà les plus isolés que cette forme d'isolement est encore la plus fréquente:

- 21.3% des retraités vivant seuls ne disposent d'aucun hébergement de secours;
- et 25% des groupes de revenus de retraités isolés dans un ménage de deux adultes (type de ménages 1.1) sont aussi dans la même situation.

L'interprétation de ce tableau est claire: le niveau de participation sociale est plus faible chez les retraités comparativement à celui des actifs.

Comme la participation des actifs appartenant à un ménage de retraités (G.R = 2.0) est pratiquement d'intensité égale à celle des autres actifs (G.R = 1.0), on peut clairement affecter cette diminution des contacts sociaux au fait des retraités.

Un tel résultat s'oppose, en outre, à l'idée reçue selon laquelle les personnes âgées ou retraitées seraient plus disponibles pour la vie sociale.

Il s'agit, là aussi, d'un résultat général sans considération aucune pour l'hétérogénéité existant au sein du groupe des retraités. La composition de ce groupe se modifiant (par l'arrivée de retraités plus jeunes), il n'est pas exclu d'observer de fortes variations dans la participation sociale entre les différentes générations de retraités.

L'analyse détaillée de chaque forme de participation sociale permet d'en souligner encore certains aspects typiques:

- la famille demeure le réseau de contacts sociaux le plus développé, plus encore chez les retraités que chez les actifs;
- les relations avec des amis sont un peu moins fréquentes; mais elles concernent surtout les actifs¹ et, curieusement, très peu les retraités (seuls 8.4% des G.R. "retraités" reçoivent souvent la visite d'amis);
- les relations de voisinage (ou avec les collègues de travail) représentent la portion congrue de la vie sociale. Seuls 6% des groupes de revenus "retraités" reçoivent souvent leurs voisins chez eux (et 4.5% leur rendent visite à leur tour);
- enfin dans le domaine des associations, ce sont les associations culturelles et sportives qui récoltent le plus de suffrages; près de 30% des groupes de revenus d'actifs y participent, mais à peine 12% des groupes de revenus des retraités.

5. Dans les groupes de revenus d'actifs, 20% environ fréquentent souvent leurs amis.

Ce type d'information conduira sans doute à réexaminer certaines priorités en matière de gestion de la sécurité sociale. Les analyses démographiques ont, bien sûr, permis de prédire des sur-coûts en matière de santé et de pensions à partir des indices de vieillissement de la population et ont, consécutivement, incité les décideurs publics à prendre les mesures qui s'imposent à leur entendement. Mais, ces analyses se prêtent moins bien à la détection de mouvements liés à la baisse du taux d'activité et à l'anticipation de la retraite avant l'âge supposé standard. Or, de tels mouvements provoqueront, s'ils s'accroissent, des conséquences tout aussi graves pour l'équilibre financier de la sécurité sociale (baisse des cotisations sociales et hausse des dépenses).

L'objectif de cette étude était modeste. Il s'agissait de fournir les premières références sur l'environnement familial des personnes âgées ou retraitées et sur le rôle qu'y tiennent ces dernières.

Cette exploration est loin d'être achevée. Mais elle a déjà permis de saisir l'importance d'un tel examen comme base de réflexion pour la politique s'adressant aux "retraités".

Nous avons ainsi dégagé quelques faits essentiels à propos du cadre de vie des personnes âgées ou retraitées:

- l'isolement au sens strict touche un peu plus d'un quart du groupe étudié;
- 54.3% des personnes âgées ou retraitées vivent en couple.

La proportion des personnes âgées ou retraitées appartenant à ces deux types de ménages semble en augmentation constante¹.

On a, à ce propos, signalé l'inégalité de répartition de ces types de ménages selon le sexe et l'âge des personnes âgées ou retraitées. Cette répartition est, en effet, liée à l'élévation de l'espérance de vie et du nombre de ces personnes. Cela se traduit par une croissance de la vie en couple chez les retraités hommes; chez les femmes, ce sont les ménages d'isolées qui se sont développés le plus et ce au détriment d'autres solutions comme la cohabitation.

Enfin, entre l'isolement et la vie en couple, la cohabitation avec des proches intervient comme une formule qui s'organise -contre toute attente- plus à l'avantage des actifs qu'à celui des retraités.

2. Les données du recensement (STATEC) indiquent que les ménages d'une personne concernaient 20% des personnes âgées de 65 ans et plus en 1970, et 20.9% en 1981.

Les diverses formes de cohabitation concernent, ensemble, 31% de l'effectif du groupe étudié¹.

Bien que, d'une façon générale, il semble que la cohabitation intergénérationnelle soit en léger recul, il est pratiquement acquis qu'elle ne constitue pas un mode de vie beaucoup plus rare de nos jours que par le passé:

des historiens comme LASLETT⁴ ont montré que la famille nucléaire représentait déjà le cadre habituel d'existence au cours des siècles précédents; l'hypothèse relative à une contraction récente de la cellule familiale serait donc erronée.

Par contre, il est possible que la polarisation des cohabitations intergénérationnelles se soit modifiée au cours du temps. Ce type d'affirmation est difficilement démontrable.

On peut néanmoins penser qu'un tel changement est fort probable s'il est effectivement associé à l'élargissement de la catégorie des retraités vers les classes d'âge plus jeunes (moins de soixante ans) comme semblent l'indiquer nos résultats.

Dans cet ordre d'idée, on pourrait donc supposer que le support des cohabitations intergénérationnelles se serait progressivement déplacé des actifs vers les retraités: ces derniers hébergent plus souvent, aujourd'hui, leurs enfants "adultes" et "actifs".

Cette transformation des formes de cohabitation ne constitue cependant pas un argument suffisant pour déclarer que l'on assiste à un affaiblissement de l'aide offerte par la famille à ses aînés. Elle rendrait sans doute davantage compte des évolutions qui se produisent au niveau des groupes les plus âgés de notre société et, peut-être aussi, de certaines contraintes actuelles (comme le problème du logement pour les jeunes ou la difficulté de trouver un emploi suffisamment rémunérateur).

Cette transformation pourrait encore traduire d'autres phénomènes que l'on commence seulement à pressentir, tels que:

- l'élévation du niveau de vie des retraités

3. Certains retraités vivent à la fois en couple et avec d'autres personnes actives.

4. Laslett P. *Un monde que nous avons perdu; famille, communauté et structure sociale dans l'Angleterre pré-industrielle*. Paris, Flammarion, 1969.

- et, consécutivement, une rupture progressive des nouveaux retraités avec la représentation traditionnelle que l'on se fait du mode de vie de ce groupe.

Certains interpréteront sans doute ces phénomènes comme les signes précurseurs d'un changement du rôle des personnes âgées ou retraitées dans la société actuelle. Il s'agit là d'un domaine fort peu exploré qui sera d'actualité sous peu, ne fût-ce qu'en raison de l'augmentation numérique de ces personnes au sein de la population.

Enfin, d'autres conséquences sont à prévoir en raison de l'élévation de l'espérance de vie accrue et de la transformation des formes de cohabitation: par exemple, la constitution d'une génération "en situation critique". On peut entendre par là une génération d'actifs ou même de jeunes retraités qui encourent de plus en plus souvent le risque d'être "bloqués" simultanément par des responsabilités ou des charges envers leurs descendants et leurs ascendants.

Nous n'avons pas eu l'occasion de vérifier au Luxembourg l'importance de ce phénomène que mentionnent déjà certaines études françaises.

D'autres facteurs interviendront encore à moyen terme, qui feront de la prise en charge familiale des personnes âgées une opération de plus en plus problématique. On peut citer ici la dénatalité de même que l'extension du travail féminin. L'effet conjugué de ces deux facteurs est déjà décelable dans d'autres pays, comme l'Allemagne, où l'on envisage sérieusement d'encourager le développement de familles d'accueil rétribuées pour héberger des personnes âgées ne pouvant plus vivre seules.

Au Luxembourg, la situation des personnes très âgées n'a pas encore atteint ce seuil dramatique. Mais un tel risque n'est pas à exclure, à moyen terme; car, ainsi que l'a démontré notre inventaire des réseaux de solidarité: plus d'une personne âgée ou retraitée vivant seule sur cinq ne disposait d'aucun hébergement de secours en 1985.

Liste des tableaux

INTRODUCTION

1	Evolution des personnes âgées [60 ans et plus] de 1880 à 1989, dans la population totale correspondante	2
2	Evolution du groupe des personnes âgées [60 ans et plus] de 1875 à 1989, dans la population luxembourgeoise correspondante	3

CHAPITRE 1

1.1	Logique de constitution du groupe-cible de l'étude	9
-----	--	---

CHAPITRE 2

2.1	Répartition du groupe "âgé ou retraité" selon l'âge	12
2.2	Répartition du groupe "âgé ou retraité" sur trois tranches d'âge	12
2.3	Hommes et femmes selon leur position par rapport au marché du travail - exprimé en % du groupe des personnes âgées ou retraitées	13
2.4	Taux d'activité des hommes de nationalité luxembourgeoise	14
2.5	Evolution de l'indice de vieillesse dans la population étrangère	15
2.6	Situation de famille selon le sexe pour le groupe étudié (âgés ou retraités)	16
2.7	Répartition Hommes/Femmes selon les catégories d'âge Pourcentages en fonction du groupe 'âgé ou retraité'	17
2.8	Evolution de la proportion de femmes au sein des personnes âgées de 60 ans et plus	18

CHAPITRE 3

3.1	Répartition des personnes âgées ou retraitées selon le nombre d'adultes présents dans le ménage	21
3.2	Personnes âgées ou retraitées, par tranches d'âge, selon le nombre d'adultes présents dans le ménage	22
3.3	Répartition des personnes âgées ou retraitées par sexe et selon le nombre d'adultes présents dans le ménage	24

3.4	Répartition des personnes âgées ou retraitées par sexe, selon la taille de leur ménage et leur âge	25
3.5	Le groupe des des personnes âgées ou retraitées par sexe et âge selon le type de ménage (%)	26
3.6	Taux d'hommes et de femmes de notre groupe [marié(e)s/ veuf(ve)s ou séparé(e)s] par tranche d'âge	28
3.7	Répartition des personnes âgées ou retraitées selon le type de ménage auquel elles appartiennent	30
3.8	Cohabitation des personnes âgées ou retraitées avec l'un de leurs enfants	32
3.9	Répartition des cas de cohabitation "Personne âgée ou retraitée/Enfant actif" selon le type de ménage auquel appartient la personne âgée ou retraitée	33
3.10	Proportion de cohabitation "Personne âgée ou retraitée/Enfant actif" selon l'âge de la personne âgée ou retraitée	34
3.11	Appartenance à une organisation de ménages "à plusieurs groupes de revenus": comparaison entre les actifs et les personnes âgées ou retraitées concernées	41
3.12	Répartition des groupes de revenus d'actifs/retraités en groupes principaux et secondaires	43
3.13	Répartition des groupes principaux (actifs/avec retraités) dans chaque type de ménage concernés par la cohabitation (ensemble des groupes de revenus)	44
3.14	Contributions aux dépenses des ménages: comparaison entre les groupes de revenus principaux et les groupes de revenus secondaires (sous-échantillon de groupes de revenus appartenant à des ménages comprenant plusieurs groupes de revenus)	46
3.15	Comparaison de la perception des avantages de la vie en groupe de revenus au sein du même ménage: point de vue des actifs et des retraités	49

CHAPITRE 4

4.1	Aide reçue/aide donnée au sein de chaque catégorie de groupes de revenus (N = 2903, hors M.D.)	53
4.2	Aide reçue par les groupes de revenus avec un retraité, selon leur appartenance à la typologie des ménages	54
4.3	Présentation de l'intensité de la participation sociale au sein des groupes de revenus	56
4.4	Intensité de la participation sociale dans les groupes de revenus de retraités, classés selon la structure interne du ménage	58
4.5	Possibilités d'hébergement en cas de coup dur: répartition selon le type de groupe de revenus	59

Sélection de documents concernant les personnes âgées

ANDREANI E.- *Indicateurs sociaux pour la population âgée.*
Document d'Information et de Gestion, n°27/28, 1974.

Assurance pension

- Résumé de la législation applicable à partir du
1.1.1988, Luxembourg: I.G.S.S; Ministère de la sécurité
sociale, 1988.

ATTIAS-DONFUT C.- *Modes de vie et changement social.*
Loisir et Société, n°2, vol.9, 1986.

AUDIRAC P.A.- *Les personnes âgées et leur famille.*
Données Sociales, 1987.

AUDIRAC P.A.- *Les personnes âgées, de la vie de famille à l'isolement.*
Economie et Statistique, n°175, 1985.

BARGE M., PAYEN, J.F.- *Vieillesse et salaire : une optique
individuelle.* Economie et Statistique. n°139, 1981.

BERTHOD-WURMSER M.- *La place des personnes âgées dans les politiques de
maîtrise des dépenses de santé.*
Gérontologie et Société, n°39, 1986.

BIGATA G., BOUVIER B.- *Composition des ménages et structure de leur
budget en 1971.*- Collections de l'Insee, n°31, 1973.

BIRABEN J.N.- *L'Europe : données statistiques.*-
Population, n°4-5, vol.33, 1978.

BOISSIERES C., LE VROUCH J., CHASTAND A., DUCHATELET G., THAVE S.
Recherches et prévisions, Paris,
Caisse des allocations familiales, n°6, 1986.

BORDELOUP J.- *Personnes âgées : mérites et insuffisances d'une
politique sociale.*- Problèmes Economiques, n°1908, 1985.

BORKOWSKI J.L.- *Trois dimensions de la vie des personnes âgées.*
Economie et Statistique, n°158, 1983.

BORKOWSKI J.L.- *Trois dimensions de la vie des personnes âgées.*
Futuribles, n°88, 1985.

- BOURGEOIS-PICHAT J.- La deuxième conférence démographique européenne de Strasbourg : le vieillissement des populations. *Population*, n°2, 1972, vol. 160
- BRICE L., DEMAY M.A., GARROS B.
- *Conditions de vie des préretraités en 1986.*
Solidarité Santé, n°6, 1987.
- CAILLET S., ELY M., FONTAINE A.- *Pour connaître les personnes âgées et comprendre le vieillissement.*- Bordeaux: *La Documentation Française*, vol. 233, 1981.
- CALCOEN F., DERVAUX B., GREINER D., LEBRUN T., SAILLY J.C..
- Séminaire Européen CRESGE/CEE: L'avenir de la protection sociale en Europe perspectives à l'horizon 1992. Rapport introductif.- Lille: CRESGE, 1988.
- CANCEILL G.- *Les ressources des personnes âgées.*
Futuribles, n°88, 1985.
- CANCEILL G.- *Les revenus fiscaux des ménages en 1979.*
Economie et Statistique, n°166, 1984.
- CANCEILL G., LAFERRERE A., MERCIER P.- *Les revenus fiscaux des ménages en 1979.* - Collections de l'Insee, n°M127, 1987.
- Centre International de Gérontologie Sociale (CIGS).
Loisirs et troisième âge. - CIGS, 1972.
- Centre International de Gérontologie Sociale (CIGS).
- *Les dépenses médicales et pharmaceutiques des personnes âgées.* - Paris: CIGS, 1973.
- CHADELAT J.F., PELLISSIER, G.- *Les retraites des français : diversité et complexité des régimes.* - Notes et Etudes Documentaires, n°4810, 1986.
- CHATAGNER F.- *Les Retraités: de meilleures conditions de vie.*
ECOFLASH, n°30, 1988.
- CHRISTINE M.- *Les vacances.* - *Données Sociales*, 1987.
- CHARRAUD A.- *Formes et évolution de la consommation médicale aux différents âges de la vie.* - *Economie et Statistique*, n°163, 1984.
- CHARRAUD A., DEVOUASSOUX J., MOREL B.
- *La consommation médicale: évolution et disparités.*
Données Sociales, 1984.

- CHARRAUD A., MORMICHE P.- *La disparité de consommation médicale.*
Collections de l'Insee, n°M118, 1986.
- CLARK R.L., SPENGLER J.J.- *Aspects économiques du vieillissement des hommes et des populations.* Paris: **Economica**, 1982.
- COLLOT C., JANI Le BRIS, H.- *La femme âgée isolée dans trois pays européens : France, Italie, RFA.*
Revue Française des Affaires Sociales, n°3, 1981.
- Commissariat Général du Plan.- *Protection sociale et famille.*
Paris: **La Documentation Française**, 1980.
- Commission des communautés Européennes**
- *Orientations communautaires sur la retraite flexible.*
Bruxelles.
- COULOMB A.- *La protection sociale.* - Paris: MA Edition, 1987.
- COUTIERE A., HATEM F., MANTZ P., PONTAGNIER C.
- *La concentration du patrimoine des foyers.*
Economie et Statistique, n°137, 1981.
- DARMON D., L'HARDY P.- *Consommation : santé et loisirs au premier plan.*
Economie et Statistique, n°190, 1986.
- DE BEYS X.- *Vos droits face à la sécurité sociale.*
Bruxelles: Vie ouvrière, 1981.
- DECLERQ-TIJTGAT A., ROUCLOUX J.C.
- *Les migrations du 3^e âge. Importance et impact sur la structure par âge de la population des agglomérations de Bruxelles, Liège etc..*- **Population et Famille**, n°2, 1984.
- DUNCAN G., PONZA M.- *Public Attitudes Toward the Structure of Income Maintenance Programs.* - 1987.
- DURIN F.- *L'évolution du système français de protection sociale.*
Solidarité Santé, n°2, 1987.
- DURIEUX B., SIEGEL C.- *Age et revenus de retraite.*
Economie et Statistique, n°46, 1973.
- EUZEBY A.- Colloque international sur le vieillissement démographique. *Financement de la protection sociale et vieillissement démographique: évolutions et perspectives dans les pays de la CEE.* - Paris, 1988.
- FABRE F.- *Les locataires et leur logement.*
Economie et Statistique, n°128, 1980.

- FROSSARD M.- *Economie du vieillissement et santé des personnes âgées.*
Revue Française des Affaires Sociales, n°2, vol.36, 1982.
- GAYMU J.- *Les populations âgées en France au recensement de 1982.*
Population, n°4-5, vol.40, 1985.
- GLAUDE M., MOUTARDIER M.- *Les Budgets des ménages.*
Economie et Statistique, n°140, 1982.
- GLAUDE M., MOUTARDIER M.- *L'évolution du niveau de vie de 1966 à 1979*
Economie et Statistique, n°142, 1982.
- GODELINAIS (de la), M.C.- *Quelques aspects de la vie sociale des personnes âgées.* - **Economie et Statistique**, n°71, 1975.
- GOLLIER J.J.- Séminaire CRESGE/CEE: *Avenir de la protection sociale en Europe perspectives 1992. Le financement-vieillesse, 1988.*
- GOLLOT A.-P.- *La "pré-retraite" dans la CEE.*
Gérontologie et Société, n°24, 1983.
- GORSE S.- *Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans. - Dossiers Statistiques du Travail et de l'Emploi*, n°21, 1986.
- GRANRUT (du), C.- *La consommation des ménages âgés.*
Futuribles, n°117, 1988.
- GREISCH C.- *Etude sur la situation médico-sociale des personnes âgées qui désirent être admises dans les homes de l'état.*
Ministère de la famille, vol.1, 1978.
- GREISCH C.- *Etude sur la situation médico-sociale des personnes âgées qui désirent être admises dans les homes de l'état.*
Ministère de la famille, vol.2, 1978.
- GUILLEMARD A.M.- *Politique de désemploi des travailleurs vieillissants et remodelage du parcours.*
Gérontologie et Société, n°24, 1983.
- HARTMANN-HIRSCH C.- *The Socio-economic situation of single women in Luxembourg.* - 1989.
- HELLER J.L.- *Les retraites anticipées.* - **Données Sociales**, 1987.
- HENRARD J.C., LAW-KOUNE J.D.- *Logement et hébergement des personnes âgées.* - **Gérontologie et Société**, n°36, 1986.
- HENRARD J.C.- *Les dépenses collectives pour les prestations destinées aux personnes âgées.* **Gérontologie et Société**, n°39, 1986.

- HENRARD J.C., BROCAS, A.M.- *Les obstacles tarifaires à une politique de soins aux personnes âgées.* - *Revue Française des Affaires Sociales*, n°3, 1986.
- HERPIN N.- *L'habillement: une dépense sur le déclin.* *Economie et Statistique*, n°192, 1986.
- HERPIN N., KASPARIAN, L.- *L'habillement: dépenses et points de vente en 1984.* - *Collections de l'Insee*, n°M123, 1987.
- IRES.- *Protection sociale dans le monde.* - Paris: IRES, 1984.
- INSEE.- *Tableaux de l'économie française : TEF 80.* Paris: Insee, 1980.
- INSEE.- *Annuaire statistique de la France: résultats de 1985.* Paris: INSEE, 1986.
- Institutions et services en faveur des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg.**- Luxembourg: Ministère de la famille, du logement social et de la solidarité sociale, 1981.
- Inventory of the indicators of consequences of chronic diseases used in E.E.C. countries.** - Paris: I.N.S.E.R.M., 1987.
- JENCKS C., MAYER S.- *Poverty and Hardship : how we made progress while convincing ourselves that we were losing ground : An interim Report to the Ford Foundation.-1987.*
- KOHL J.- *Inequality and poverty in old age.* A comparison between West Germany, the United Kingdom, Sweden, and Switzerland.-1988.
- LACROIX J.- *Une analyse socio-démographique des personnes âgées allocataires du Fonds national de solidarité au 31 décembre 1983.- Solidarité Santé*, n°3, 1985.
- LACROIX J.- *Les personnes âgées en France : résultats du recensement de mars 1982.- Solidarité Santé*, n°3, 1985.
- LACROIX J.- *Le Fonds national de solidarité.-Données Sociales*, 1987.
- LACROIX J.- *Rétrospective de 25 ans d'existence du Fonds national de solidarité.-Solidarité Santé*, n°3, 1985.

- LANTOINE C., PAILLAT P.- *Ressources et conditions de vie des retraités de la région parisienne en 1974.*- *Population*, n°2, 1976.
- LAROQUE P.- Sécurité sociale 1945-1985.
Bulletin de Liaison, n°14, 1986.
- LAURENT A.- *Les prestations sociales dans les pays de la CEE.*
Paris: La Documentation Française, 1973.
- LE LAIDIER B., MOREL B., SESI.- *Recours aux soins et pathologies traitées chez les personnes âgées.* - *Solidarité Santé*, n°3, 1985.
- LENOIR R.- *Les inégalités sociales devant la vieillesse.*- *Revue de Droit Sanitaire et Social*, n°54, vol.14, 1978.
- LEVY M.- *Nombre et solitude des personnes âgées.*
Population et Sociétés, n°129, 1979.
- LEVY M.- *La proportion des personnes âgées de 65 ans et plus.*
Population et Sociétés, n°110, 1978.
- LEVY M.- *Table de mortalité et pyramide des âges.*
Population et Sociétés, n°114, 1978.
- LEVY M.L.- *Quelles institutions pour la Sécurité sociale ?*
Population et Sociétés, n°219, 1987.
- L'HARDY P., TROGNON A.- *La structure de la consommation des ménages : évolution depuis 20 ans et perspectives.*
Problèmes Economiques, n°1675, 1980.
- LOLLIVIER S.- *L'Evolution temporelle du revenu des ménages : des profils très différents selon les catégories sociales.*
Economie et Statistique, n°192, 1986.
- LOLLIVIER S.- *Les revenus du patrimoine sont très inégalement répartis.*
Economie et Statistique, n°180, 1985.
- LOLLIVIER S., VERGER, D.- *Les actifs patrimoniaux des ménages en 1986.*
Premiers Résultats, n°76, 1986.
- LONGONE P.- *Structures d'âge et retraites.*
Population et Sociétés, n°33, 1971.
- LONGONE P.- *Structures d'âge et retraites.*
Population et Sociétés, n°26, 1970.
- LONGONE P.- *Structures d'âge et retraites.*
Population et Sociétés, n°29, 1970.

- LONGONE P.- *Le vieillissement de la population.*
Population et Sociétés, n° 41, 1971.
- LONGONE P.- *Actifs et non actifs âgés.*
Population et Sociétés, n°52, 1972.
- LOUVOT C.- *Projection du nombre des ménages à l'horizon 2010.*
Collections de l'Insee - SERIE M, n°129, 1988, vol. 98
- La lutte contre la pauvreté.*
 - Luxembourg/Bruxelles: Commission des communautés européennes, 1989.
- Le revenu des personnes âgées.* - **Données Sociales**, 1987.
- Les revenus des personnes âgées.* - **Economie et Statistique**, n°39, 1972.
- Les revenus des personnes âgées.* - **Le Monde de l'Economie**, n°20, 1979.
- MARCHAND O.- *Population active. emploi, chômage. données de cadrage.*
Données Sociales, 1987.
- MASJONI D'INTIGNANO B.- *Financement de la sécurité sociale et dépenses de santé.* - **Annales Economiques**, n°16, 1980.
- MASLOWSKI J.- *L'activité professionnelle aux âges élevés.*
Population, n°1, 1972.
- MASLOWSKI J., PAILLAT P.- *Conditions de vie et besoins des personnes âgées en France: 3. Les ruraux non agricoles.*
 Paris: PUF, 1973.
- MICHEL J.P.- *Evaluation de la qualité des soins au 3° âge : enquête réalisée au CHRU de Limoges du 1° décembre 1980 au 1° mars 1981.* - **Solidarité Santé**, n°3, 1982.
- MILANO M., SPADIEU C.- *L'aide et l'action sociales en faveur des personnes âgées.* - **Solidarité Santé**, n°4, 1986.
- MIZRAHI A., MIZRAHI Arie.- *Evaluation de l'état de santé de personnes âgées en France, à l'aide de plusieurs indicateurs, dont les questions de l'O.C.D.E..* - **Revue d'Epidémiologie et de Santé Publique**, n°29, 1981.
- MIZRAHI A., MIZRAHI Arie.- *Evolution à long terme des disparités des dépenses médicales.* - Paris: CREDES, 1986.

- MIZRAHI A., MIZRAHI Arie.- *L'évolution des consommations médicales des personnes âgées.* - *Futuribles*, n°88, 1985.
- MOERMAN M.- *Enquête sur l'implantation d'une structure pour personnes du 3e âge dans la commune de Martelage.* Association pour la valorisation de la région des vallées de la Sûre et de l'Attert.
- MORIN A.C., VILLAC M.- *Ménages, familles : recensement général de la population en 1982.- collections de l'Insee.*
- MORMICHE P.- *Consommation médicale: les disparités sociales n'ont pas disparu.* - *Economie et statistique*, n°189, 1986.
- MORMICHE P.- *Pratiques culturelles, profession et consommation médicale.* *Economie et statistique*, n°186, 1986.
- MOSSE E.- *Les Riches et les pauvres.* - Paris: Seuil, 1983.
- MOUQUET M.C.- *Evolution de 1970 à 1978 du taux de fréquentation des hôpitaux publics par sexe et âge.* *Solidarité Santé*, n°2, 1983.
- MOUTARDIER M.- *Les budgets des ménages en 1978-1979 d'après l'enquête "budget des familles 1978-1979".* *Collections de l'Insee*, n°M97, 1982.
- MOUTARDIER M.- *L'Evolution du budget des ménages : le poids des dépenses d'habitation et de transport.- Economie et Statistique*, n°207, 1988.
- PAILLAT P.- *Les pays du monde face au vieillissement de leurs populations.* *Futuribles*, n°67, 1983.
- PAILLAT P.- *Le plan et la vieillesse.* *Population et Sociétés*, n°27, 1970.
- PAILLAT P.- *Sociologie de la vieillesse.* - Paris: PUF, 1963.
- PAILLAT P., LOCOH T.- *Conditions de vie et besoins des personnes âgées en France: 2. Les agriculteurs âgés.* - Paris: PUF, 1971.
- PAILLAT P., ATTIAS-DONFUT C., CLEMENT F., DELBES C., RENAUT S., ROZENKIER A. - *Passages de la vie active à la retraite.* Presses Universitaires de France, 1989.
- PAILLAT P., WIBAUX C.- *Conditions de vie et besoins des personnes âgées en France: 1. Les citadins âgés.* PUF, 1969.

- PARANT A.- *La connaissance des revenus des personnes âgées aux Etats-Unis et en France. Population*, n°1, vol.35, 1980.
- PARANT A.- *Pensions et retraites en France : situation et devenir. Futuribles*, n°67, 1983.
- PARANT A.- *Les personnes âgées en 1975 et le vieillissement démographique en France (1931-1975). Population*, n°2, vol.33, 1978.
- PEQUIGNOT H.- *Vieillesse de demain.*
Paris: Librairie philosophique J.VRIN, 1986.
- PERROT M., BANDERIER G., VOLKOFF S.
Les revenus des personnes âgées.
Collections de l'Insee, n°M52, 1976.
- POHL R. - *Le parc locatif et ses occupants.*
Economie et Statistique, n°202, 1987.
- Projet de loi concernant l'assurance pension en cas de vieillesse, d'invalidité et de survie.- 1982.
- QUANG CHI D.- *La population : évolution, structure par âge.*
Données Sociales, 1984.
- QUANG CHI D.- *La population française de 1950 à 2010.*
Données Sociales, 1987.
- QUANG CHI D., LABAT J.C. - *La population de la France à l'horizon 2000*
Economie et statistique, n°101, 1978.
- REMPP J.M. - *Les habitations à loyer modéré avant la réforme de 1978.*
Economie et Statistique, n°128, 1980.
- Recensement de la population du 31 décembre 1970: **Ménages-familles, logements-maisons.** Luxembourg: Statec, vol.3-4, 1970.
- SACHUK N.N.- *Family and Health of the Aging Person : Socio-hygienic Approaches to the Assessment of High Dependency Risk Groups and Risk Factors.* In : "European Region of the I.U.F.D. Social Work for and with the Families - Sem. 25, 27.4.85", 1985.
- SAINT-JOURS Y.- *Les personnes âgées.*
Revue de Droit Sanitaire et Social, n°1, 1987.

- STOETZEL J.- *Le cours de la vie selon la condition sociale. Une étude des revenus selon l'âge dans les diverses professions.*-
Revue Française de Sociologie, n°2, vol.21, 1980.
- STOETZEL J.- *Les revenus et les coûts des besoins de la vie.*
Paris : IFOP, 1976.
- Survey of income and program participation and related longitudinal surveys:
1984.
- Washington: Bureau of the Census D.C., 1984.
- TAFFIN C.- *Accession à la propriété et rurbanisation.*
Economie et Statistique, n°175, 1985.
- THIRIAT M.P.- *Les services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées en 1984: caractéristiques-activité-clientèle.*
Solidarité Santé, n°4, 1986.
- VERGER D.- *Le crédit à la consommation.* - **Données Sociales**, 1984.
- VILLENEUVE A.- *Les revenus de la propriété.*
Economie et Statistique, n°114, 1979.
- ZAMPA A.M.- *La France a cessé de rajeunir.*
Economie et Statistique, n°90, 1977.

LISTE DES PUBLICATIONS¹ DE LA DIVISION "PANEL SOCIO-ECONOMIQUE DES MENAGES: Etudes longitudinales sur les conditions d'existence des ménages

- *Prototype méthodologique pour le traitement statistique des données de la Sécurité Sociale.* M.DESCHREVEL, P.DICKES, B.GAILLY et G.SCHABER. (IGSS/CEPS, décembre 1983).
- *Les salariés du secteur privé.* Rapport statistique (Réf.: 1985). R.WAGNER, P.DICKES, P.HAUSMAN. (IGSS/CEPS, avril 1984).
- *Les salariés de statut privé.* Rapport statistique (Réf.: 1986). J.TOURNOIS, R.WAGNER. (IGSS / CEPS/INSTEAD, 1987).
- Complément au rapport statistique 1987. (IGSS / CEPS/INSTEAD, 1988).
- *Méthodologie générale & répertoire des variables -1985- première vague.* Document PSELL² NO.1. P.DICKES, P.HAUSMAN, A.KERGER. (CEPS/INSTEAD, 1987).
- *L'état de la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg.* Document PSELL NO.2. F.COURTOIS, P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1987).
- *Description des niveaux de vie et de bien-être économique dans les ménages résidant au Luxembourg. Année 1985.* Document PSELL NO.3. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1987).
- *Niveaux de vie et de bien-être économique des ménages en 1985: principaux résultats.* Document PSELL NO.4. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1987).
- *Un indicateur pour mesurer la pauvreté objective. Théorie et application dans la première vague du panel socio-économique luxembourgeois.* Document PSELL NO.5. P.DICKES. (CEPS/INSTEAD, 1987).
- *Un indicateur pour mesurer la pauvreté subjective. Théorie et application dans la première vague du panel socio-économique luxembourgeois.* Document PSELL NO.6. P.DICKES. (CEPS/INSTEAD, 1987).

1. à la date du 25 février 1991.

2. Panel Socio-Economique "Liewen zu Letzebuerg".

- *Pratique de l'échelonnement multidimensionnel.* Document PSELL NO.7. P.DICKES & J.TOURNOIS. (CEPS/INSTEAD, 1989).
- *Pauvreté et conditions d'existence: Théories, modèles et mesures.* Document PSELL NO.8. P.DICKES. (CEPS/INSTEAD, 1988).
- *Logistique et documentation.* Document PSELL NO.9. J.TOURNOIS. (CEPS/INSTEAD, 1988).
- *Documentation transversale des variables "1985": Première vague.* Document PSELL NO.10. J.TOURNOIS. (CEPS/INSTEAD, 1988).
- *Evolution d'un groupe de ménages pauvres entre 1985 et 1987 au Grand-Duché de Luxembourg.* Document PSELL NO.11. A.WAGNER. (CEPS/INSTEAD, 1989).
- *Description statistique des variables du questionnaire. -1986- Seconde vague.* Document PSELL NO.12. A.KERGER & R.DE WEWER. (CEPS/INSTEAD, 1988).
- *Activité féminine, isolement et prestations familiales. Un premier parallèle Luxembourg/Lorraine. + Annexes.* Document PSELL NO.13. J.C.RAY, B.JEANDIDIER, L.S.CARVOYEUR. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- *Le mode d'échantillonnage du panel "Liewen zu Letzebuerg" (Bilan des deux premières vagues)* Document PSELL NO.14. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- *Analyse des données irlandaises pour construire une échelle de pauvreté. [Enquête pilote. 1987].* Document PSELL NO.15. P.DICKES. (CEPS/INSTEAD, 1988).
- *La collecte des données en 1986. Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opérations de chiffrement.* Document PSELL NO.16. A.KERGER. (CEPS/INSTEAD, 1989).
- *Organisation der Daten des Luxemburger Haushaltspansels (Eingabe, Speicherung und Analyse von Paneldaten).* Document PSELL NO.17. G.SCHMAUS. (CEPS/INSTEAD, 1990) (Versions allemande (No.17) et anglaise (No.17a)).
- *MNDr, partition évaluée selon la méthode de ROUBENS et LIBERT.* Document PSELL NO.18. B. GAILLY. (CEPS/INSTEAD, 1989).
- *Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1986 - Première version, mars 1990.* Document PSELL NO.19. B.GAILLY, P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).

- *Les modes de garde des jeunes enfants.* Document PSELL NO.20. A.AUBRUN, P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- *Les indicateurs sociaux de pauvreté: Tableaux de base et documentation.* Document PSELL NO.21. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- *Les personnes âgées ou retraitées au Luxembourg - leur environnement familial et leurs réseaux de solidarité.* Document PSELL NO.22. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1991).
- *Examen des effets du phénomène d'attrition sur l'étude des revenus et de l'emploi.* Années de référence: 1985, 1986 et 1987. Document PSELL NO. 23. B.GAILLY, P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- *La constitution des fichiers de référence, nécessaires à l'étude du phénomène de l'attrition.* Document PSELL NO.24. R. DE WEWER. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- *Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1987.* Document PSELL NO.25. B.GAILLY, P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- *Bilan de l'attrition au cours des trois premières vagues de l'enquête: 1985-86-87.* Document PSELL NO.26. B.GAILLY, P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- *L'imputation des revenus manquants dans le panel socio-économique luxembourgeois.* Première version. Document PSELL NO.27. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- *"PSELLDOC" - Système documentaire pour le panel luxembourgeois.* Document PSELL NO.28. J.J.WESTER (avec la collab. de Anne Aubrun). (CEPS/INSTEAD, 1990).
- *Le Déroulement de la collecte en 1987. Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opération de chiffrement.* Document PSELL NO.29. A.KERGER. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- *La production des données - Vague 1988.* Document PSELL NO.30. A.KERGER. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- *Retours d'enquêtes en 1989 et comparaison avec les années précédentes.* Document PSELL NO. 31. A.KERGER. (CEPS/INSTEAD, à paraître 1991).
- *Analyse des fiches "enquêteurs" (85-86-87-88).* PSELL NO. 32. A.KERGER. (CEPS/INSTEAD, à paraître 1991).

- ***Prestations familiales, activité féminine et isolement: un parallèle Lorraine/Luxembourg.*** Document PSELL NO.33. J.C.RAY, B. JEANDIDIER, L.S. CARVOYEUR. - Synthèse. Préface de G.SCHABER (CEPS/INSTEAD, à paraître).
- ***Les ménages de retraités et les ménages d'actifs: Comparaison des niveaux de vie et des niveaux de dépenses (tableaux et commentaires).*** Document PSELL NO.34. A.AUBRUN et P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, à paraître 1991).
- ***Description de la situation des personnes à la recherche d'un emploi. - Inventaire des situations observées au cours des trois premières vagues du panel (1985, 1986, 1987).*** Document PSELL NO. 35. G.SCHMAUS. (CEPS/INSTEAD, 1991).
- ***La recherche sur la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg.*** Document PSELL NO. 36. A.WAGNER. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- ***Indicateurs sociaux de pauvreté: approfondissements*** (titre provisoire). Document PSELL NO.37. B.JEANDIDIER. (CEPS/INSTEAD, à paraître 1991).
- ***Distribution des Revenus : Comparaison Belgique-Luxembourg.*** Document PSELL NO.38. B.DELVAUX. (CEPS/INSTEAD, 1991, à paraître).
- ***L'efficacité de la Sécurité Sociale dans la lutte contre la Pauvreté.*** Document PSELL NO. 39. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- ***Schéma d'analyse des politiques sociales, appliqué aux données du panel luxembourgeois.*** Document PSELL NO. 40. Prof. A.PIASER. (CEPS/INSTEAD, 1991, à paraître).
- ***Les Retraités au Luxembourg: Revenus, Niveaux de vie et Conditions sociales - Synthèse - (Réf.1986).*** Document PSELL NO. 41. J.VECERNIK. (CEPS/INSTEAD, 1991, à paraître).
- ***Les changements dans la composition des ménages: Bilan 85-86 et grille d'analyse.*** Document PSELL NO. 42. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1991, à paraître).
- ***Etude des réseaux d'entraide*** (Titre provisoire). Document PSELL NO.43. M.BORN. (CEPS/INSTEAD, 1991, à paraître).
- ***Etude logement 85-86*** (Titre provisoire). PSELL NO.44. A.WAGNER. (CEPS/INSTEAD, 1991, à paraître).

- *Evolution des niveaux de vie et d'endettement des ménages: Premiers éléments (réf. 85-86)*. Document PSELL NO. 45. B.GAILLY et P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1991, à paraître).
- *Les Retraités au Luxembourg: Revenus, Niveaux de vie et Conditions sociales (Réf.1986)*. Document PSELL NO. 46. J.VECERNIK (avec collab.: P.HAUSMAN).(CEPS/INSTEAD, 1991, à paraître).